



ROUMOULES



Alpes-de-Haute-Provence



Hommage à Roger AILLAUD

JOYEUX NOËL
et
BONNE ANNEE





SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- Séances du Conseil Municipal
- Quelques dates
- État civil

TRAVAUX

(page 5)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 6)

- Bibliothèque
- Social
- Aides à projet
- Le nouveau bulletin municipal
- Déclaration d'impôts
- 11 novembre
- Cinéma de pays : hommage à Roger Aillaud
- On en parle dans les journaux
- Départ à la retraite
- Information d'urbanisme
- Bienvenue à ...

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 12)

- Carte grise / permis de conduire
- Nouvelles du Parc du Verdon
- Transport à la demande
- Restos du cœur / Secours catholique

ANIMATIONS

(page 15)

- Calendrier
- La vie associative

PATRIMOINE

(page 23)

- Quelques lignes d'histoire
- Tradition de Noël
- Un texte...

A VOS FOURNEAUX

(page 26)

BOTANIQUE

(page 27)

- Nourrir les oiseaux

INFOS PRATIQUES

(page 29)





Joyeux Noël



Bonne année 2018



Ce que j'en pense

Mesdames et Messieurs, mes chers concitoyens,

L'année 2017 tire à sa fin, une de plus comme nous le disons volontiers selon un rituel bien établi. Toutefois, les années se suivent mais ne se ressemblent pas et 2017 ne dérogera pas à cette règle, tant elle fut marquée par des événements ou phénomènes sortis de l'ordinaire. Il y a d'abord eu les élections de printemps dernier qui ont rebattu toutes les cartes. Un nouveau Président, une nouvelle Assemblée qui détonnent par rapport à ce que nous avons connu précédemment. J'en ai parlé dans le précédent bulletin.

Et puis, il y a eu l'été avec des annonces faites par le Gouvernement qui n'ont pas été pour rassurer les élus communaux : suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, de nouvelles économies budgétaires, la fin programmée des contrats aidés. Des craintes justifiées pour les communes, soucieuses d'être vertueuses, mais qui auront désormais beaucoup plus de mal ou ne pourront plus assumer des services ou continuer à investir dans des opérations indispensables pour leurs habitants. Mais il y a encore plus préoccupant, et pour aborder un autre registre, chez nous, l'été a été particulièrement sec. Nos climats méditerranéens sont caractérisés par des sécheresses d'été mais l'inquiétant c'est qu'elles se poursuivent en automne, une saison, où, généralement de bonnes pluies, réalimentent les nappes et les sols. La sécheresse 2017 dans le Midi est malheureusement à marquer dans les annales. Depuis le mois de mai, très peu de pluies sont tombées. Le bassin versant du Colostre, notre rivière, a été placé, par arrêté préfectoral en juillet dernier, au stade de crise, limitant l'usage de l'eau, interdisant l'arrosage et obligeant la fermeture des fontaines publiques. Dans notre village, seule la fontaine de la République sur la place continue à couler car son eau provient de la surverse d'une source. Les rivières sont presque toutes taries, la végétation souffre et brûle comme cela fut le cas à Moustiers-Sainte-Marie où 250 hectares sont partis en fumée le 22 octobre dernier. La situation est suffisamment préoccupante pour qu'elle déclenche, salutairement, une prise de conscience générale sur le dérèglement climatique et l'usage de l'eau quelle que soit son utilisation. L'eau est un bien précieux surtout lorsqu'on attend qu'elle tombe d'abord du ciel. Même les sols sont déshydratés avec les conséquences que cela peut avoir sur les fondations des maisons.

Les couches d'argile qui constituent une partie de notre sous-sol se rétractent en période de sécheresse prolongée entraînant de graves fissures sur les murs des habitations. En 2016, la commune avait déjà saisi le Ministère pour être reconnue en catastrophe naturelle, nous n'avons pas été retenus. Pour 2017, j'invite tous ceux qui constatent des désordres dans leur maison à déposer un dossier en mairie. Notre reconnaissance en catastrophe naturelle en 2017, dépendra du nombre de dossiers déposés. Nous nous serions volontiers passés de ce genre de compétition mais cette reconnaissance permettra d'accélérer les procédures avec les assurances et d'accéder éventuellement au fond Barnier pour financer les réparations lourdes. Sans être catastrophiste à outrance car il faut toujours être optimiste, si je dois formuler un vœu pieux pour la nouvelle année qui s'annonce, je souhaite ardemment la pluie et toujours la pluie. Si elle tombe à nouveau en abondance, elle évitera bien des polémiques et des tensions à la « Manon des sources ». Personne n'y gagnerait.

En ces périodes de fêtes qui approchent, gardons l'espoir. Je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année, mes chers concitoyens. Je vous adresse à vous, vos proches mes meilleurs vœux de santé, de travail, d'épanouissement pour l'année 2018. Tous mes vœux aux petits Roumoulines nés en 2017 ainsi qu'aux nouveaux habitants de Roumoules venus trouver une quiétude de vie.



**Joyeuses fêtes
à tous**

Le Maire

Gilles MEGIS

**Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules,
mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie et à l'agence postale de Roumoules**



LA VIE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Serge CHUDZIK

2^e Adjoint, Concetta ZUNINO

3^e Adjoint, Jean BLANC

Robert AMBROSI

Annie BARATTA

Delphine CHAILLAN

Alain COCUAUD

Marie-Christine DEAUZE

Jean-Philippe LO SCHIAVO

Laurent MANUEL

Sébastien MOHEN

Gilles PRIN-ABEIL

Alain Patrick ROY

Annie TAXIL

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 22 août 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 22 juin et du 3 juillet 2017, à l'unanimité.

N° 2017 - 045 – Devis pour le raccordement au réseau France Télécom du lotissement Chauret 2 :

Accord pour ce devis d'un montant de 1 560.00 euros HT de raccordement au réseau pour la création de ce lotissement de neuf lots. Faire délibération à l'unanimité.

Maison Puccini : Possibilité de ventes. Prix à étudier.

N° 2017 - 046 – Location de l'appartement 11 rue de Villeneuve Rez de Chaussée :

Après étude des demandes, Monsieur Jean-Marie SEURAT est retenu pour la location de cet appartement. Prendre la délibération nécessaire et établir ce bail à compter du 1^{er} septembre 2017, pour un loyer fixé à 250 euros par mois payable d'avance et une caution d'un mois de loyer. Révision du loyer annuellement selon la variation du coût de l'indice de référence des loyers. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires. A l'unanimité

N° 2017 - 047. Location de l'appartement 11 rue de Villeneuve 2eme étage :

Après étude des demandes, Madame Frédérique PERROT est retenue pour la location de cet appartement. Prendre la délibération nécessaire et établir ce bail à compter du 1^{er} septembre 2017, pour un loyer fixé à 325 euros par mois payable d'avance et une caution d'un mois de loyer. Révision du loyer annuellement selon la variation du coût de l'indice de référence des loyers. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires. A l'unanimité.

Bibliothèque : A étudier.

Groupement de commande Sud Verdon : Accord de principe pour intégrer par avenant la possibilité de faire les travaux pour créer des lotissements communaux par l'intermédiaire de ce groupement.

N° 2017 - 048 – Délibérations modificatives budget communes n°2 : 627 + 500 ; 66111 + 1000 ; 022 - 1500

N° 2017 - 049 – Délibérations modificatives budget communes n°3 :

023 17 000.00 ; 2135-1273 000,00 ; 2184-1141 100,00 ; 2184-1301 700,00 ; 21578-103 1 000,00 2135-130 1 200,00 ; 1641 9 000,00 ; 021 17 000,00 ; 7022 17 000.00

Climatisation Ecole : Nous avons délibéré en juin pour mettre en place une climatisation dans la cantine de l'école. Après étude, pour environ la même somme, il a été décidé de mettre une clim plus petite à la cantine et une autre dans le dortoir des petits.

Séance du 25 septembre 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 22 août 2017, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente GPMN / Gaillard parcelle F 230

N° 2017 - 050 – Devis étude sol travaux école :

Accord pour le devis d'un montant de 2 950.00 euros HT pour étude géotechnique conforme à la norme NF94-500 au Bureau Sol Concept à Château Arnoux. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2017 - 051 – ENEDIS Convention de servitudes :

Accord pour signer cette convention accordant des droits de servitudes sur les parcelles ZB 139, 141 et 63 pour une ligne électrique souterraine 400 volts avec remise en état de la route à l'identique sur toute sa longueur c'est-à-dire compactage, agrée et enrobé et que la traversé sous la voie communale n°10 se fasse au niveau sous la grille du pluvial. Faire délibération, à l'unanimité.

Convention de mise à disposition d'outils de communication sur les économies d'eau.

Accord pour signer cette convention pour la mise à disposition gratuite des outils de sensibilisation et communication élaborés par les associations Gesper et Graine Paca. A l'unanimité.

Maison Puccini : Demander une estimation de ce bien.



Canal st Blaise : Accord pour changer les buses de de canal. Demander des devis.

Containers ordures ménagères sur le parking en face la rue Grande : Accord pour déplacer ces containers sur le parking de la Riaille à côté des containers tris sélectifs. A l'unanimité.

Bibliothèque : A voir.

N° 2017 - 052 – Délibération modificative budget communes n°3 :

023 17 000,00 ; 2135-1273 000,00 ; 2184-1141 100,00 ; 2184-1301 700,00 ; 21578-103 1 000,00 2135-130 1 200,00 ; 1641 9 000,00 ; 02117 000,00 ; 7022 17 000,00

annule et remplace la précédente n° 2017-049 du 22 aout 2017.

Sollicitation de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2017. Les personnes ayant eu des dégâts peuvent encore déposer un courrier en Mairie. Faire affiche.

Information : Pour l'aide aux sinistrés de Saint Martin et Saint Barth aux Antilles, c'est la DLVA qui accorde une subvention de 10 000 euros à la Fondation de France en lieu et place des communes adhérentes.

Séance du 25 octobre 2017

Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts à 11h30 suivi de l'apéritif à la salle polyvalente. Commander une gerbe au fleuriste de Riez. Pour la Toussaint mettre 4 chrysanthèmes au Monument aux morts et un sur la tombe de Pierre GUILLAUMOND.

Apéritif de fin d'année pour le personnel communal le vendredi 15 Décembre 2017 à 18H30.

Vœux du Maire : samedi 13 Janvier 2018 à 18H30.

Repas des plus de 60 ans : dimanche 11 Mars 2018.

Adoption du compte rendu de la séance du 25 septembre 2017, à l'unanimité.

N° 2017 - 053 – Demande de subvention exceptionnelle du Collège Maxime Javelly à Riez pour financer une chorale : Accord pour donner 150 € de subvention. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2017 - 054 – Maison Puccini Rue Grande : Ce bien situé parcelle F 177 ET 178 est mis en vente par la commune au prix de 30 000 euros. Faire délibération et affichage. A l'unanimité.

N° 2017 - 055 – Canal st Blaise : Accord pour le devis de l'entreprise CMTP d'un montant de 7 000 euros HT pour changer les buses de de canal. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2017 - 056 – Salle Polyvalente : Accord pour fixer le tarif, le règlement et les conventions concernant la salle polyvalente. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2017 - 057 – Assurance statutaire CNRACL et IRCANTEC : Après étude des devis, la SMACL offre les prix les plus intéressants avec les garanties souhaitées. A l'unanimité. Faire délibération.

N° 2017 - 058 – Rapports eau et assainissement, Spanc DLVA 2016 : Sans observation. Avis favorable pour ces rapports. Faire délibération, 12 pour dont un pouvoir, 1 abstention.

N° 2017 - 059 – Rapports d'activités DLVA 2016 : Sans observation. Avis favorable pour ce rapport. Faire délibération, 10 pour, 3 abstentions dont un pouvoir.

N° 2017 - 060 – Motion de soutien à l'appel formulé par les élus de Moselle : Accord pour cette motion ayant pour objet les récentes prises de décisions du gouvernement concernant les collectivités locales. Faire délibération. 8 pour, 5 abstentions dont un pouvoir

N° 2017 - 061 – Devis pour les Vérifications des installations électriques, gaz, bâtiments communaux, buts sportifs et aires de jeux. Le Bureau Véritas est retenu pour ces vérifications. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2017 - 062 – Lotissement Chauret 2 : Accord pour le devis de coordination sécurité protection santé du cabinet Brachet d'un montant de 900 euros. Faire délibération. A l'unanimité

Lotissement Chauret 2 : Demander des simulations de prêt auprès du crédit agricole, banque populaire, caisse épargne et LCL.

Information du coût garderie et cantine : A afficher.

Régime indemnitaire : Accord aux employés en activité. À l'unanimité.

Séance du 29 novembre 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 25 octobre 2017, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente consorts Henry/ Brunello parcelle F 366 et 512

2017 - 063 Voirie route de Puimoisson : Demander la subvention pour les dotations d'équipement des Territoires Ruraux (DETR 2018) pour ce projet sur la route de Puimoisson Lotissement Chauret 2 à la zone artisanale. Faire délibération approuvant le projet et solliciter la subvention. À l'unanimité.

N° 2017 - 064 Travaux école : Demander la subvention au Fond de Soutien à l'Investissement local 2018 pour ce projet. Faire délibération pour solliciter la subvention. À l'unanimité.

N° 2017 - 065 – Cuve fuel : Accord pour le devis de l'entreprise BEISER d'un montant de 1 860.30 euros HT pour mettre en conformité le stockage de fuel. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2017 - 066 – Demande de subvention exceptionnelle du Collège Maxime Javelly à Riez pour financer un voyage : Accord pour donner 200 € de subvention à la micro entreprise créée pour chercher des financements pour ce voyage. Monsieur Laurent Manuel et Madame Delphine Chaillan sortent et ne participent pas au vote. Faire délibération, à l'unanimité.

LA VIE MUNICIPALE

N° 2017 - 067 – Convention avec les communes d'Allemagne en Provence, Bras d'Asse, Gréoux les Bains, Montagnac Montpezat, Moustiers Ste Marie, Puimoisson, Quinson, Riez, Saint Martin de Brômes et Valensole pour le financement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté : Les communes ont l'obligation de prendre en charge les dépenses induites par les actions menées dans les écoles publiques par les psychologues scolaire dans le cadre du RASED. Accord pour prendre la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention afin de participer à ces dépenses. A l'unanimité.

N° 2017 - 068 – Transfert de la zone artisanale les Bastides Blanches de Ste Tulle à la DLVA : Accord pour ce transfert. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2017 - 069 – Lotissement Chauret 2 : Accord pour le devis de travaux de viabilisation réseaux électricité éclairage d'un montant de 29 837.96 euros HT à l'entreprise URBELEC aux Mées. Faire délibération. A l'unanimité

N° 2017 – 070 – Délibération modificative budget commune n°4 : 21318.131 + 2 300€ ; 21311.125 + 3 600€ ; 21538.103 + 8 400€ ; 2313.130 – 14 300€. A l'unanimité.

Fleurissement Village. Accord pour le devis du fleurissement du village 2018 au Gaec Horticole du Verdon. À l'unanimité.

Information du pacte confiance.

Projets budget 2018 : Prévoir affichage public en fer forgé, traitement charpente bâtiments communaux, Volet bâtiment mairie, travaux voirie, bibliothèque.



***Vous pouvez retrouver le bulletin municipal
et d'autres informations
sur la commune sur le site internet de la DLVA :***

<http://www.dlva.fr/index.php/accueil-roumoules>



Fermeture des Bureaux

Secrétariat Mairie

Le 26 décembre et le 2 janvier

Agence Postale

Le 26 décembre

Bibliothèque Municipale

Sera fermée les 20 et 27 décembre 2017

Reprise le 3 janvier 2018

Horaires

mercredi 17h00-19h00



DATES A RETENIR

Vœux du Maire : samedi 13 janvier 2018 à 18h30 à la salle polyvalente

Repas des Anciens : dimanche 11 mars 2018

Fête de la St Joseph : 24 et 25 mars 2018

Commémoration du 8 Mai 1945

Secrétariat de la Mairie

Ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Mail : mairie-roumoules@wanadoo.fr



État Civil

NAISSANCE



29/08/2017

Samuel, Sauveur, Patrick, Maurice MISSUD

Si vous souhaitez faire paraître la photo de votre nouveau-né dans le bulletin municipal, vous pouvez nous l'envoyer directement par mail à l'adresse suivante : mairie-roumoules@wanadoo.fr

BAPTEME CIVIL



02/09/2017

Lola, Manon GILIBERTI



19 août 2017

Cyrielle CLAUTOUR
et
Loïc DERRIEU



Décès et inhumations



01/08/2017

Yvonne, Paulette, Jeanne ISNARD

04/11/2017

Jean-Pierre DALLERA

Travaux réalisés au 2nd semestre 2017

La plupart des travaux prévus pour l'année 2017 ont été réalisés cet automne.

Le panneau d'information lumineux a été installé courant octobre en bordure de la route départementale 952.

C'est un panneau double face qui vous permet d'être informés des activités, manifestations programmées par la commune et les associations. C'est un excellent outil de communication. La commune a bénéficié d'une subvention conséquente de la Région pour l'achat et la pose de ce panneau.



La terrasse devant la mairie au-dessus du local commercial a été restaurée et son étanchéité entièrement refaite. C'est l'entreprise locale Segond Richier qui a effectué les travaux. Cette terrasse a été entièrement redallée. Le projet d'un coût d'environ 30 000 euros a reçu une subvention de la Région et un fonds de concours de la DLVA.



Chemin de Saint Blaise : le long de cette voie, il y a un canal qui dessert les ayants droit de ce quartier.



Il avait été busé, il y a plus de quarante ans avec des tuyaux en fer qui, avec le temps, se bouchaient régulièrement, entraînant des rejets d'eau sur la voie, qui l'hiver auraient pu provoquer des plaques de verglas. La commune a donc refait cette canalisation avec des buses en PVC plus larges et regards de prise d'eau.

Des travaux de voirie : la route de Puimoisson depuis le carrefour avec la route départementale 952 jusqu'au petit pont de Chauret est en train d'être réhabilitée. Cette route qui dessert la zone d'activité est très utilisée et s'est fortement dégradée avec le temps. Les travaux consistent à décaisser et reprofiler la voie, recharger certains secteurs. L'objectif est aussi de déverser les eaux pluviales de ruissellement vers le ravin situé en contrebas. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du groupement de commandes Sud Verdon. Nous avons obtenu pour leurs financements, des subventions de la Région, du Département 04 au titre des amendes de police 2017 ainsi qu'un fonds de concours de la DLVA



L'installation de la climatisation réversible à l'école et à la cantine.

Le lotissement de Chauret : les travaux de viabilité de ce lotissement communal de 9 lots vont commencer courant décembre. Ces travaux ont pu être intégrés au marché du groupement de commandes Sud Verdon créé en 2016 avec 9 autres communes du plateau. Les 10 communes ont signé l'avenant à ce marché, permettant d'intégrer les travaux de viabilité de lotissement dans le cahier des charges de ce marché. Pour la commune cela représente une économie importante par rapport au coût initial de ce projet. Ce sont les entreprises Cattaneo et Colas retenues dans ce groupement qui vont réaliser les travaux.

Tous les travaux réalisés par nos employés communaux Max, David et Alberto : le grillage et le muret de l'école, l'enduit de la face nord du mur de soutènement de la Rue du Coulet, les emplacements pour les containers d'ordures ménagères Route de Puimoisson, Route des châteaux, Cayoni, Play, qui participent à l'amélioration du cadre de vie de nos habitants.



Bibliothèque

Tel : 04 92 77 73 68 / 09.77.80.07.13

Mail : bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr



Fermeture les mercredis

27 décembre 2017 et 3 janvier 2018

Reprise le 10 janvier 2018

Ouverture les mercredis de 17h à 19h

Nous voici aux portes de l'hiver, les journées sont plus courtes, le froid arrive vite en fin d'après-midi, que faire de ses longues soirées ?

Au coin du feu, sous une bonne couette, une boisson chaude, et il ne manque plus qu'un bon bouquin !!!

Alors un petit passage à la bibliothèque, où on peut trouver toutes sortes de livres : des romans, des romans policiers, des documentaires, des bandes dessinées, des revues (XXI, 4 saisons du jardin bio). Il y a aussi de quoi occuper vos enfants : des livres pour tous âges, des BD, mais aussi quelques DVD.

Certains livres appartiennent à la bibliothèque, de Roumoules d'autres nous sont prêtés par la bibliothèque départementale de Digne. Ces derniers sont échangés en partie au moins 3 fois dans l'année, ainsi il y a toujours de nouveaux livres. Il est aussi possible de demander un livre à une autre bibliothèque du réseau de la DLVA, lorsqu'il sera à votre disposition, à Roumoules on vous avertira. Il faut parfois être patient !!! Mais nous avons tout ce qu'il faut pour cela !

N'oubliez pas de ramener les livres que vous avez lu, d'autres personnes peuvent vouloir les lire.

Un petit rappel : la bibliothèque est ouverte les mercredis de 17 à 19 heures (une erreur s'est glissée dans le dernier bulletin municipal, nous nous en excusons auprès des personnes que cela a dérangé)

Nous vous signalons qu'il n'y aura pas de permanences les 27 décembre et 3 janvier.

La tarification est de 15 euros par famille et par an (d'autres tarifs sont en vigueur pour les étudiants, les chômeurs...) et c'est gratuit pour les enfants.

Nous recherchons des bénévoles pouvant s'impliquer dans la gestion et/ou l'animation. Si vous avez quelques heures de libres, n'hésitez pas à nous rejoindre

**Nous vous souhaitons
de bonnes fêtes de fin d'année**

Concert, le jeudi 28 juin 2018

En collaboration avec la Mairie de Roumoules et les poètes de haute terre aura lieu dans le cadre du festival, le jeudi 28 juin 2018, une soirée avec NICOLE RIEU.

Si **le temps le permet cette soirée se déroulera sur la place de l'église à partir 20h 30.**

Un affichage se fera en temps voulu ainsi que le déroulement de la soirée. Nous comptons sur votre présence

Le 17 juin nous avons accueilli Renat Sette, c'est dans la rue des Remparts, devant le lavoir, que nous avons pu apprécier sa voix lors du spectacle " la femme à la fontaine "

Les plus âgés des participants ont eu un peu la larme à l'œil lorsqu'étaient évoqués ces temps anciens.

A l'issue du spectacle nous avons pu évoquer ces temps anciens autour d'un petit verre



Le 27 juillet sur la place de la République

Article du journal La Provence

ROUMOULES

● Les Estivades sont passées

La DLVA a organisé dans de nombreuses autres communes, une soirée gratuite culture et divertissement. À Roumoules c'est le groupe "Tournée générale" qui faisait partie des estivades. À 21h30 ce groupe de quatre musiciens dont un chanteur auteur-compositeur interprète a été accueilli chaleureusement par les Roumoulois et les touristes de passage, sur la place du centre du village. Ce

trio d'origine lorraine a enregistré 3 CD depuis 2005 avec plus de 700 concerts en 6 ans articulés autour d'une guitare, une basse, un accordéon et une batterie. Leurs chansons sont françaises, engagées, d'amour ou brèves de comptoir, mais toujours très festives.



Commission sociale

Ce semestre la Commission Sociale de la Mairie, présidée par Madame Concetta ZUNINO (2°adjoint) épaulée par Alain COCUAUD (conseiller), n'a pas chômé.

Que ce soit pour des appuis techniques à la recherche d'emploi :

- Elaboration de curriculum vitae
- Lettres de motivation
- Recherche de formation
- Contacts avec les partenaires sociaux (Mission Locale, Pôle Emploi, C.M.S. Etc....).

Ou pour du travail en liaison avec les Assistantes Sociales du secteur :

- Demandes de R.S.A. (activité).
- Aides au logement (demande de logements sociaux).
- Aides aux transports.
- Attribution d'aides alimentaires.

Les activités ont été nombreuses et multiples, est-ce un signe des temps ?

Grâce au nouveau matériel informatique acquis récemment par la Mairie, nous serons à même de vous aider pour la rédaction de courriers vers diverses administrations et dans le futur, pour vos déclarations fiscales qui devront se faire impérativement par internet.

Pour contacter les membres de cette Commission Municipale, il vous suffira de passer à la Mairie pour prendre un rendez-vous ou de joindre :

Madame ZUNINO au : 06.14.14.07.75.

Monsieur COCUAUD au : 06.25.72.81.43

N'hésitez pas, la confidentialité fait partie de notre éthique.

Alain COCUAUD

Aides à projet

Que vous soyez : Demandeur d'Emploi, Salarié, voir même Retraité, une idée vous trotte dans la tête :

« Et si je créais ma propre Entreprise ».

Cette simple réflexion, du moment qu'elle vous a effleuré, mérite d'être étudiée et approfondie.

Mais comment s'y retrouver dans ce parcours complexe qui va de l'émergence de l'idée à la vérification de la viabilité en passant par les choix comptables, financiers, juridiques et fiscaux et enfin la réalisation du projet.

Vous pouvez être conseillés et aidés pour franchir toutes ces étapes.

Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez prendre contact au secrétariat de la Mairie de ROUMOULES au : 04.92.77.85.02.

Pour convenir d'un rendez-vous avec Alain COCUAUD (conseiller municipal) qui vous communiquera les premiers éléments et les différentes adresses des organismes qui peuvent vous aider dans le pilotage de ce projet.

Alain COCUAUD

Le nouveau bulletin municipal

En juillet vous avez du découvrir la nouvelle présentation du bulletin municipal de la commune de ROUMOULES et vous vous êtes peut être posé des questions.

1/ Pourquoi avoir changé le papier ?

2/ Est-ce que cette nouvelle formule coûte plus cher que l'ancienne ?

3/ Pourquoi avoir changé une présentation et une qualité auxquelles nous étions habitués ?

REPONSES :

1/ Parce que la Mairie n'est pas outillée pour l'impression de documents sur cette qualité de papier et aussi de couleurs.

2/ Deux entreprises d'impression ont répondu à une consultation et ont proposé des devis. Comme de bien entendu la moins chère (à qualité égale) a été retenue. Le coût de ce travail confié à une entreprise extérieure est inférieur de 30 % au prix de revient du bulletin édité par nos soins.

3/ Comme le dit si bien une publicité (L'OREAL) : « Parce que vous le méritez bien ».

Bien sûr il reste encore des choses à améliorer. Faites nous passer vos idées, elles seront étudiées. Ce bulletin est là pour vous informer mais vous pouvez vous l'approprier en y participant.

Alain COCUAUD



— Déclaration d'impôts (année 2017) —

A compter de 2018 les contribuables vont devoir effectuer leur déclaration d'impôt sur le revenu 2017 par internet et cela même s'ils ne disposent ni d'un ordinateur ni d'un Smartphone. La date limite de déclaration par internet est fixée au : 23 mai 2018.

Pour vous éviter de « courir » à MANOSQUE, un Conseiller Municipal (Alain COCUAUD) est prêt à vous accueillir en Mairie les mardis du mois de mai le matin de 09 heures à 11 heures 30 pour vous guider ou même pour effectuer avec vous votre déclaration.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service entièrement gratuit il vous suffira de vous inscrire en téléphonant à la Mairie de ROUMOULES (04.92.77.85.02) pour avoir un rendez-vous et ainsi remplir votre obligation de déclaration.

Alain COCUAUD

11 novembre



La commémoration du 11 novembre a attiré beaucoup de monde autour du Monument aux Morts. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes : enfants, parents, enseignants, habitants, représentants des autorités civiles et militaires qui se sont déplacées. Un siècle après la fin de ce terrible conflit, nous pouvons constater et nous réjouir que le devoir de mémoire est toujours présent parmi nous, adultes comme enfants. Après le dépôt des gerbes et les discours officiels, tous les participants étaient invités à partager le verre de l'amitié à la salle polyvalente.



Gilles MEGIS, entouré de son conseil municipal, des élèves de l'école primaire, des anciens combattants et de nombreux Roumoulois, a rendu hommage aux poilus morts pour la France.



L'après-midi s'est tenu une conférence animée par un « poète des Hautes Terres », Jacques BEC de Valensole sur l'histoire d'un paysan valensolais, Marceau ARNAUD tué en 1914. Cette histoire dont Jacques BEC en a fait un roman, « vous étiez paysan », démarre en janvier 1914 et se termine le 20 août 1914 à Dieuse, en Moselle, annexée à l'époque par l'Empire Allemand, où Marceau ARNAUD fut tué comme des milliers d'autres soldats français originaires du midi. Un moment très passionnant.

Cinéma de Pays 04 : Hommage à Roger AILLAUD

Le monde agricole dans le pays du Verdon

Dans les années 50 et 60

**Projection d'images d'archives réalisées par
Roger Aillaud,
Agriculteur-Cinéaste du Verdon**

Organisé par l'Association Culture, loisirs & Patrimoine de Sainte
Croix-du-Verdon et l'Association Cinéma de Pays 04 avec
l'aimable participation de la commune de Roumoules



Roger Aillaud, hommage en images

Une soirée était organisée
en mémoire du cinéaste
agriculteur du Verdon.

La salle polyvalente de Roumoules était comble samedi, où plus de 300 personnes ont rendu hommage à Roger Aillaud, agriculteur cinéaste du Verdon, au travers d'une projection de ses images d'archives sur le monde agricole et la vie rurale dans les années 50 et 60.

Né le 12 juillet 1917 à la ferme d'Arbitelle sur le plateau de Valensole, commune de Moustiers, marié en 1938, Roger Aillaud a eu cinq enfants : son fils aîné Roger du même prénom que son papa, Maryse et Evelyne deux sœurs jumelles, Annie, puis Raymond le dernier. Roger Aillaud aurait eu cent ans cette année.

Il s'était découvert très jeune une grande passion pour le cinéma, le dessin et la peinture. Il a laissé de magnifiques images constituant des documents rares en ayant filmé une chronique sur les travaux agricoles et la vie rurale qui l'entourait. Mais aussi, des prises de vues lors du tournage au pont d'Aiguines en 1952, du film "Jeux Interdits" ou toute sa famille était figurante.



Les enfants de Roger Aillaud étaient très émus de voir le nombre de personnes venues assister à la projection samedi soir.

/ PHOTO C.V.

Il a filmé aussi les inondations de Riez, le 31 juillet 1960, les forages pétroliers effectués dans les années 60 à Gréoux, les baignades dans le Verdon avant le lac... On voit, aux travers de ces films, l'évolution du monde agricole, de la charrette à l'arrivée des machines. Les scènes en noir et blanc, muet, sont commentées par Evelyne Aillaud. Une projection qui a ému tout le public, ou certains se sont reconnus dans les champs de lavande (jeunes à

l'époque), d'autres ont pu voir leurs parents, au labour, disparus déjà de puis longtemps.

Grâce à son épouse Valentine et sa famille, à l'association Culture, Loisirs et Patrimoine et la Cinémathèque de montagne à Gap, ces images ont pu être numérisées et sauvegardées. Grâce également à Bernard Chouial, président de l'association, qui a eu le bonheur de rencontrer Roger, dans les années 1990 et découvrir ces petits films.

Ceux qui ont connu et côtoyé Roger ont pu en témoigner. "Il était un homme doux et posé. Mais sous cette sérénité se cachait un esprit en perpétuelle quête, attentif au monde qui l'entourait et aussi au passé, cherchant avec ses films à assurer le lien entre les deux. C'était un homme serviable toujours prêt à rendre service". La députée Delphine Bagarry, a souligné qu'à travers ces films "c'est l'histoire de toute une famille. On arrive à voir toute une époque ou des gens étaient heureux de travailler d'être ensemble. Un agriculteur en même temps qu'un cinéaste, un artiste qui fait des dessins animés, qui utilise ses enfants, ses voisins, comme des acteurs dans ses films. Je suis impressionnée de voir comment ce patrimoine culturel qui nous appartient à tous, partagé ce soir par la famille Aillaud, a attiré autant de monde".

"Cette salle polyvalente n'a jamais vu autant de monde" indique de son côté le maire de Roumoules, Gilles Mégis. "Vi le monde ce soir, on voit qu tout ce qui est archivé intéress les gens, ajoutent les enfants de Roger Aillaud. Revoir notre famille lorsque nous étions enfants, c'est une grande émotion."

C.V



— On en parle dans les journaux —

Un atelier de poterie

Petite fille d'un roumoulin, Patricia Guillon est installée à Roumoules depuis un peu plus d'un an. Dans son atelier "Affleure de pot" vous découvrirez des poteries en terre vernissée, du modelage, des sculptures sur argile, des céramiques utilitaires et autres oeuvres artistiques. Patricia a obtenu son CAP de décoratrice sur céramique en 1979. Elle cumule une expérience 25 ans de faïence et de décoration notamment à Moustiers et 12 ans de céramique. Elle ne s'arrête pas à la poterie puisqu'elle propose aussi des tableaux au fusain ou peinture. Elle donne des cours de dessin et peinture aux artistes en herbe de 8 ans à 88 ans. La décoration est une autre corde à son arc selon les commandes reçues. Le dessin trompe l'oeil, les affiches de



théâtre, images publicitaires sur papier ou sur véhicules ne sont qu'un exemple de la diversité de son talent. Son atelier situé sur la place du centre de Roumoules, est ouvert tous les après midi de septembre. Vous pouvez découvrir et acheter ses créations lors du marché de Riez les mercredis et samedis matin.

R.M.

Pour rire

Une femme, peu avant Noel dit à son mari qu'elle aimerait recevoir quelque chose capable de monter de 0 à 100 en plus ou moins 4 secondes...

Il va de soi qu'elle voulait une nouvelle voiture.

Le mari, très consciencieux va lui acheter ce qu'il faut.

Pour Noel, elle reçoit donc... UNE BALANCE!!!

*Comment appelle-t-on un chat tombé dans un pot de peinture le jour de Noël ?
Un chat-peint de Noël*

Départ à la retraite



Monsieur Max IELLI, est entré au service de la commune de Roumoules voilà 20 ans. Il a su s'investir pour elle et a donné pleinement satisfaction.

Aujourd'hui, c'est le moment de profiter pleinement et de peut-être suivre les 10 commandements de la retraite :

- 1) De ton vocabulaire le mot travail tu élimineras
- 2) Être pensionné rapidement tu t'accoutumeras
- 3) A ceux qui cotisent pour toi, une pensée tu auras !
- 4) Adopter un rythme paisible, tu t'efforceras !
- 5) Le réflexe de prendre des congés, tu garderas !
- 6) Pour un repos quotidien, ta forme tu entretiendras !
- 7) A remplir tes journées de loisirs, tu t'emploieras !
- 8) Touriste à plein temps, tu deviendras !
- 9) Avant d'être fatigué, tu te reposeras !
- 10) Pour ceux qui travaillent, tu compatiras !

Max, nous te souhaitons une très belle retraite pleine de découverte et de passion.



Max a été remplacé par Alberto



Bienvenue à ...



Maçonnerie, Construction, Rénovation

M. FERREIRA Fernando 07.51.09.78.50

7 Rue de Villeneuve, 04500 ROUMOULES

Carte grise / Permis de conduire

Depuis le 6 novembre, en raison de la fermeture des guichets d'accueil en préfecture, les demandes se font exclusivement par internet.

Pour les cartes grises : changement d'adresse, déclaration de vente (cession) d'un véhicule, obtenir un certificat de non gage, demander un duplicata suite à un vol, une perte ou une détérioration, demander le changement de titulaire.

DU NOUVEAU
pour mes démarches

Certificat d'immatriculation
République Française
Ministère de l'Intérieur

109CA56890

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITE
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- de demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- ✓ Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- ✓ Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- ✓ Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- ✓ En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- ✓ Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- ✓ Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITE
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!

DU NOUVEAU
pour mes démarches

PERMIS DE CONDUIRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. RICHARD
2. Thomas
3. 29.11.1991 (Paris 075)
4a. 16.09.2015 4b. 15.09.2015
4c. 01.01.2014 5. 13AA00002
6. *[Signature]*

16.01.2014

A13AA00026140101RICHARD<SP7

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture

demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITE
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!

Pour les permis de conduire : s'inscrire à l'examen, demander un permis de conduire après réussite examen ou visite médicale ou obtention d'un diplôme, demander un duplicata suite à un vol, une perte ou une détérioration, savoir où en est la production d'un permis de conduire ou connaître le solde de points

- ✓ Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- ✓ Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- ✓ Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- ✓ Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- ✓ En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- ✓ En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- ✓ Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- ✓ Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITE
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!

Nouvelles du Parc du Verdon

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON PROPOSE

LES PERMANENCES DE CONSEIL EN ARCHITECTURE

GRATUIT !

À Aups & Vinon-sur-Verdon de 14 h à 17 h



Vous avez un projet de maison neuve ?
De réhabilitation ?
D'agrandissement ?
De création d'un bâtiment agricole ?
De local d'activité ?
Un projet d'aménagement ?
Et vous avez besoin de conseils ?
Prenez rendez-vous gratuitement avec un architecte conseil !

FABRICE BENEDETTO, ARCHITECTE CONSEIL, VOUS REÇOIT :

À LA MAIRIE D'AUPS : jeudi 26 octobre, le vendredi 22 décembre 2017, les jeudis 22 février, 26 avril, 28 juin et 27 septembre 2018

À LA MAISON DES SERVICES ET DE L'EMPLOI DE VINON : les jeudis 23 novembre 2017, 25 janvier, 22 mars, 24 mai, 30 août et 25 octobre 2018

**RENDEZ-VOUS À PRENDRE AU PARC
AU 04 92 74 68 00**





2.- L'évolution du dispositif des « Ecogardes » en fonction des possibilités de financement.

En 2016 son budget était de 162.500 €. Il a été ramené à 137.000 € en 2017. Le non renouvellement de la contribution de la Région est envisagé. La suppression du dispositif a même été évoquée.

Le rôle des « Ecogardes » et le bilan de leurs actions ont été décrits dans le numéro 32 (décembre 2016) de notre bulletin communal.

3.- Le vote d'une motion pour le maintien des moyens financiers et humains des agences de l'eau et la préservation du principe selon lequel « l'eau paie l'eau ».

En 1994 ont été créées en France métropolitaine six agences de l'eau (1) ayant pour mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques. Elles perçoivent des redevances sur les usages de l'eau selon les principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur ». Le produit de ces redevances permet d'apporter des aides financières aux actions menées par les collectivités locales (2), les industriels, les agriculteurs, ... dans le cadre de la mission fixée à ces agences.

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit :

- de reverser au budget de l'Etat les recettes dépassant un plafond fixé annuellement,
- que l'Etat ne finance plus les Parcs nationaux et l'ONCFS (l'office de la chasse) leur financement étant désormais assuré par les agences de l'eau,
- que celles-ci voient leur contribution au financement de l'AFB (l'agence française pour la biodiversité) augmenter de 30%.

Ainsi se trouveraient réduites les capacités d'intervention des agences de l'eau en plafonnant leurs recettes, recettes qui financeraient d'autres politiques que celle de l'eau.

(1) Les 6 agences sont : Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse.

(2) Comme, par exemple, les travaux de restauration et d'entretien du lit du Colostre.

La dernière assemblée de l'année 2017 du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, réunissant les délégués des communes adhérentes, des conseils départementaux du 04 et du 83 et de la région PACA, s'est tenue le 15 novembre à LA MARTRE. C'est un petit village du Var comme il en existe encore beaucoup en France. Si ces communes rurales venaient à disparaître, quel visage offrirait notre pays : des métropoles, où l'humain n'a pas toujours sa place, situées au milieu de vastes zones ayant perdu leur âme ?

L'ordre du jour de la réunion comprenait entre autres :

1.- La modification des statuts du syndicat mixte ayant pour objet :

- l'intégration des EPCI (communautés de communes et d'agglomération) présents sur l'actuel territoire du Parc,
- des dispositions relatives à la gestion globale du grand cycle de l'eau ouverte à toutes les communes et EPCI du bassin versant du Verdon. Ceci, pour se faire, devrait agrandir le périmètre du syndicat mixte vers le nord - est.

Patrick ROY

Transport



Transport à la demande

Ligne 135

Puimisson - Roumoules - Riez



1€
dans toute l'agglo !

sur réservation 24h à l'avance

Puimisson ➡ Riez

Du lundi au vendredi		Vacances Scolaires	Annuel
PUIMOISSON	ST ÉLOI	-	12:55
ROUMOULES	PLACE	06:38	13:08
RIEZ	PRÉ DE FOIRE	06:45	13:15

Uniquement le samedi		Annuel	
PUIMOISSON	ST ÉLOI	08:40	12:55
ROUMOULES	PLACE	08:53	13:08
RIEZ	PRÉ DE FOIRE	09:00	13:15

Riez ➡ Puimisson

Du lundi au vendredi		Annuel	Vacances Scolaires
RIEZ	PRÉ DE FOIRE	13:10	19:05
ROUMOULES	PLACE	13:22	19:12
PUIMOISSON	ST ÉLOI	13:35	-

Uniquement le samedi		Annuel	
RIEZ	PRÉ DE FOIRE	12:00	17:02
ROUMOULES	PLACE	12:07	17:09
PUIMOISSON	ST ÉLOI	12:20	17:22

Les bus **TRANSAGGLO** ne circulent pas les jours fériés.

Tarifs
Ticket à l'unité : 1€
Carnet de 10 tickets : 8€
Abonnement mensuel : 20€

Réservation :
Voyages Sumlan
Tel : 0 800 870 942



Réservation
48h à l'avance

Les horaires peuvent varier
suivant les réservations



dlva.fr f t

Septembre 2017



Ligne 132

RIEZ/GRÉOUX-LES-BAINS ➡ MANOSQUE



1€
dans toute l'agglo !

Horaires du lundi au vendredi toute l'année sauf exceptions signalées

fonctionne aussi le samedi

fonctionne aussi le dimanche

Riez/Gréoux-les-Bains ➡ Manosque

Manosque ➡ Gréoux-les-Bains/Riez

PUIMOISSON	ST ÉLOI	6:35				
RIEZ	PRÉ DE FOIRE	6:45	7:50	9:10	13:15	17:50
ALLEMAGNE EN PROVENCE	CHÂTEAU	6:55	8:00	9:20	13:25	18:00
ST MARTIN DE BRÔMES	MAIRIE	7:00	8:05	9:25	13:30	18:05
GRÉOUX LES BAINS	GROUPELASSÉ	7:07	8:12	9:33	13:38	18:13
	PASSY	7:10	8:15	9:35	13:40	18:15
	MARRONNIERS	7:12	8:17	9:37	13:42	18:17
MANOSQUE	4 CHEMINS	7:19	8:24	9:44	13:49	18:24
	AUTOROUTE	7:27	8:32	9:52	13:57	18:32
	J. CUGNOT	7:30	8:35	9:54	13:59	18:34
	HÔPITAL L. RAFFALLI	7:32	8:36	9:56	14:03	18:36
	ST JOSEPH	7:35	8:38	9:58	14:05	18:38
	GARE SNCF	7:37	8:40	10:00	14:07	18:40
	GARE ROUTIÈRE	7:40	8:45	10:05	14:10	18:43

Uniquement le dimanche

MANOSQUE	GARE ROUTIÈRE	8:20	12:15	16:07	18:10
	GARE SNCF	8:23	12:18	16:10	18:13
	ST JOSEPH	8:25	12:20	16:12	18:15
	HÔPITAL L. RAFFALLI	8:28	12:23	16:15	18:18
	J. CUGNOT	8:31	12:26	16:18	18:20
GRÉOUX LES BAINS	AUTOROUTE	8:33	12:28	16:20	18:22
	4 CHEMINS	8:38	12:33	16:25	18:27
	MARRONNIERS	8:48	12:43	16:35	18:38
	PASSY	8:50	12:45	16:37	18:40
	GROUPELASSÉ	8:52	12:47	16:39	18:42
ST MARTIN DE BRÔMES	MAIRIE	9:00	12:55	16:47	18:50
ALLEMAGNE EN PROVENCE	CHÂTEAU	9:05	13:00	16:52	18:55
RIEZ	PRÉ DE FOIRE	9:15	13:10	17:02	19:05
PUIMOISSON	ST ÉLOI		13:15 *		19:15

* Uniquement le mercredi en période scolaire

Correspondances Aéroport Marseille Provence via Aix TGV aux arrêts Manosque Gare Routière et Gare SNCF.
Correspondances Marseille via Aix-en-Provence aux arrêts Manosque Gare Routière et Gare SNCF.
Correspondances lignes MANOBUS aux arrêts Autoroute - J. Cugnot - Pôle Emploi - Hôpital - Gare SNCF - Gare Routière.
 Pour les arrêts scolaires se reporter à la fiche horaire scolaire **TRANSAGGLO**.
 Les **TRANSAGGLO** ne circulent pas le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.
 Pour tous les autres jours fériés, les bus circulent comme un dimanche.
 Les horaires affichés sont donnés à titre indicatif, sous réserve de modification ou d'omission et peuvent varier selon les conditions de circulation. La DLVA ne peut être tenue responsable des éventuels retards.

Réservation 48h à l'avance. Voyages SUMIAN : 0800 870 942.



dlva.fr f t

Novembre 2017

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Michel CARRERE
Tél. 04.92.77.81.36

COMITE DES FETES

Président Gérard RIGGI
Tél. 04.92.77.70.13

LA COLLINETTE

Présidente Françoise IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

F.D.V (FORME DETENTE ET VITALITE)

Présidente Rosine di SERIO
Tél. 06.60.59.81.71

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Tél. 04.92.77.86.15

APER

(ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE ROUMOULES)

Présidente Céline CHIAPPETTA
Tél. 07.82.54.08.45

Trésorière : Juliana BIETRY / Tél. 07.86.77.81.59
aper.04@hotmail.com

TERRAIN DE MOTOCROSS DE ROUMOULES « Pierre GUILLAUMOND »

Section Quad : Sylvain PAUL - 06.07.66.52.86
paulsylvain@orange.fr
Section moto et Ecole Moto :
Michel GREGOIRE - 07.89.87.05.76

L'ECHO DU COLOSTRE

Président Michel PREAU
echoducolostre@hotmail.com

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Président Christian BOURJAC
Tél. 04.92.77.41.44 ou 06.74.78.56.78

CINEMA DE PAYS

Jean Philippe LO SCHIAVO
Tél. 09.63.04.56.52 ou 06.81.32.63.04

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin
M. PINSART et Mme LICASALE
Tél : 04.92.77.82.82 ou 06.77.10.95.86
lagoulotte@free.fr

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANCAISE CLUB

Président Frédéric LOPEZ
Trésorier : Jean-Philippe LO SCHIAVO
Tél : 06.51.07.05.50
roumoules.savate@gmail.com

BODY & MIND

Présidente Annick GIRAUD
Contact : Bernadette CATTANEO
Tél : 06 86 59 96 42
mail.bodyandmind@gmail.com

IN DA MIX

Président Jérôme IELLI
Tél. 06 75 86 36 67 / jerome.ielli@orange.fr

PAINTBALL

Président Laurent ODYE
Tél : 06.07.32.73.51

Calendrier

COMITE DES FETES

19 janvier 2018 : Assemblée générale
17 février 2018 : Soirée Saint Valentin
24 et 25 mars 2018 : Saint Joseph
28 avril 2018 : Soirée Muguet
17 juin 2018 : Bœuf

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

20 janvier 2018 : Assemblée générale
11 février 2018 : Galette des rois
25 février 2018 : Repas à thème
04 mars 2018 : Loto
15 avril 2018 : Repas à thème
24 juin 2018 : Buffet campagnard

L'ECHO DU COLOSTRE

16 février 2018 à 19h (Place république) : Vin chaud
13 mai 2018 (aire de jeux) : Cueille la Terre

CINEMA DE PAYS

A partir du 12 janvier 2018
le vendredi tous les 15 jours

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

3 et 4 février 2018 : Spectacle
17 et 18 mars 2018 : Spectacle
26 au 27 mai 2018 : les Festivades

BODY & MIND

20 janvier 2018 : Assemblée générale

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE ROUMOULES

21 janvier 2018 : Loto
10 février 2018 : Soirée dansante déguisée
08 avril 2018 : Brocante
22 ou 23 juin 2018 : Repas de l'école

POÈTES DE HAUTES TERRES

28 juin 2018 : Spectacle

Si vous souhaitez que les événements culturels que vous organisez soient mentionnés dans le journal culturel édité par la DLVA pour les 26 communes, merci de venir retirer un document en mairie et le transmettre par mail ou par courrier à la DLVA

La vie associative

VOVINAM

Pour tout renseignement
(horaires ou autres) contactez :

Christian Bourjac : 06 74 78 56 78

Mail : [hvcchristian@hotmail.fr](mailto:hvchristian@hotmail.fr)

Marie : 06 01 74 24 74



ARTS MARTIAUX VOVINAM VIET VAO DAO À ROUMOULES



Après une saison 2016 - 2017 de restructuration, le club de Vovinam, siège social à Roumoules, a repris sa marche en avant en ouvrant une autre structure à St Martin-de-Brômes. Ceci nous permet un développement de notre art martial dans toute la vallée. La particularité du club de Roumoules est d'avoir une assise sur 4 communes : Roumoules, Riez, Allemagne et St Martin de Brômes. Les pratiquants ont ainsi la possibilité de se déplacer dans ces différentes salles d'entraînement.

Après 2 mois d'entraînement, les cours ont été suspendus, le temps des vacances scolaires, afin que 6 pratiquants du club puissent aller perfectionner l'art martial, dans son pays originel, le Vietnam.

C'est ainsi qu'en compagnie de 3 autres clubs français les vo sinh (pratiquants) se sont retrouvés pour plusieurs heures d'entraînement par jour dans le "temple" de cet art martial, appelé le "To duong" avec des Maîtres de vovinam.

Nous profitons de cet article, rédigé à "Vung tau", au bord de la mer de Chine, pour vous donner rendez-vous pour la reprise à la fin des vacances.

La fin d'année s'annonce palpitante avec un déplacement sur Paris pour un stage de perfectionnement accessible à tous et un passage de grades avant la fin d'année.

Hen gap lai.



FORME, DÉTENTE, VITALITÉ



Cette année, l'association a ouvert un **nouveau créneau de Pilates le jeudi de 19h15 à 20h15** afin de doubler le cours du mardi où les participants étaient trop nombreux. Les cours sont ainsi limités à 20 personnes. Le créneau du mardi soir et du jeudi matin sont complets et le cours du jeudi soir arrive à 17 participants. Le cours de LIA quant à lui compte 14 personnes.

L'association a également mis en place **un cours d'éveil pour les enfants, le jeudi de 17h à 18h**, où actuellement 12 enfants sont inscrits.

Tous les cours sont animés par Isabelle que nous remercions pour son sérieux, son dynamisme et sa bonne humeur. Nous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à tous les membres de l'association. Nous nous retrouvons à la rentrée pour éliminer les bons repas des fêtes.



ANIMATIONS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE ROUMOULES (APER)

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons la nouvelle association située sur la commune de Roumoules : l'APER (Association de Parents d'élèves de Roumoules).

Notre bureau est composé de 6 membres :

- présidente : Céline Chiappetta
- vice-présidente : Elisabeth Bickel
- trésorière : Juliana Bietry
- vice trésorière : Amandine Caillet
- secrétaire : Sandra Giliberti
- vice-secrétaire : Karine Mohen

Cette association a pour but de prendre en charge l'organisation de certaines activités liées à l'école de notre village (kermesse, Carnaval...) pour soulager le corps enseignant qui se rendra plus disponible pour l'enseignement de nos enfants.

L'association a également pour but de récolter des fonds en organisant des manifestations dans notre village (soirée dansante, marchés, Noël des enfants, brocante...).

Une partie de ces fonds sera reversée à l'école pour financer des sorties et du matériel pédagogique, pour le bien-être de nos loulous !

Contact : présidente : 07.82.54.08.45
trésorière : 07.86.77.81.59

aper.04@hotmail.com



CLUB INTER-ÂGE LE COLOMBIER

Ce second semestre 2017 a vu la reprise de nos activités la jeudi après-midi, au travers des jeux de société qui réunissent quelques fanas de la contrée et autres jeux ludiques, le tout accompagné d'un goûter servi par les bénévoles.

Toujours dans le courant du mois de septembre, nos adhérents, nombreux, et quelques non adhérents, moins nombreux, il faut le dire, sont venus en notre belle salle polyvalente, déguster une carbonade flamande « aux petits oignons » Autrement dit ce fut un régal. Nous le devons à notre équipe de choc féminine qui ne manque pas d'imagination et vogue ainsi de région en région pour nous déguster de bons petits plats. Bref, un beau succès pour ces repas à thème. Prochain thème : la Normandie ou l'Auvergne, mais ce sera pour l'année prochaine.

Dimanche 1^{er} octobre, ce fût la ville de Sète qui reçut notre visite avec ballade sur l'étang de Thau et vision sous-marine des parcs à huitres, dégustation dans un mas conchylicole, montée au Mont Saint clair qui domine la ville et visite guidée de celle-ci. La restauration agréable en centre-ville a parachevé une belle et agréable journée.

Au mois d'octobre a eu lieu notre grand loto d'automne qui a obtenu une fréquentation record, mais qui fût gâché par une coupure totale de courant, probablement due à l'incendie qui avait lieu en même temps à Moustiers-Sainte-Marie. Visiblement nous n'étions pas préparés à une telle éventualité et cela nous a posé quelques problèmes. Mais nous saurons faire pour la prochaine coupure...

Le 23 novembre aura été le jour de la bouillabaisse au Brusca où nous nous sommes régalés comme d'habitude. L'année se terminera avec notre repas de Noël, le 10 décembre, où les participants trouveront un menu sortant de l'ordinaire avec lequel ils trouveront certainement un grand plaisir gustatif. L'après midi laissera place au ballet pour les amateurs et permettra aux danseurs d'y trouver leur plaisir.

Prochain rendez-vous le 20 janvier avec notre AG.

Bonne et heureuse année 2018 à toutes et à tous

Matériel :

Des feuilles blanches et des stylos

Nombre de joueurs : Au moins 4

Déroulement du jeu :

Chacun prend une feuille de papier et commence à écrire un texte (ce que l'on veut). Au bout d'1 ou 2 minutes, on passe sa feuille à son voisin de gauche et la personne continue l'histoire que son voisin a commencée. On passe la feuille une nouvelle fois au bout d'1 ou 2 minutes à son voisin de gauche qui doit continuer l'histoire commencée par ces deux précédents voisins et au bout de 1 ou 2 minutes, il la passe à son voisin de gauche qui lit le texte final. Le texte doit être cohérent. A la lecture, on ne doit pas s'apercevoir que plusieurs auteurs se sont succédés. Il y a autant de textes à lire que de participants.

Jeu pour animer Noël

ANIMATIONS

BOXE SAVATE



D'origine française,
C'est un sport complet...
De haut niveau...
Accessible à tous.
Premier cour initiatique gratuit ...

Contact club

Jean-Philippe : 06 51 07 05 50
roumoules.savate@gmail.com

Frédéric : 06 75 84 01 85

Sport de combat Français issue pour sa grande partie du Chausson Marseillais.

C'est un sport complet où l'on inculque aux pratiquants le respect de l'adversaire (des règles assez strictes pour un sport de combat).

On y travaille tout : souplesse, équilibre, déplacement, puissance, gestion de l'espace, précision, cardio, mental ..

Cette année pour la première fois le club a ouvert, à l'essai, ses cours aux ados de la sixième à la troisième, et force et de constater que le succès et au rendez-vous.

En effet plus de 20 ados s'entraînent régulièrement tous les lundis et jeudis de 18 heure à 19 heure 30.

Les effectifs sont composés d'un tiers de filles.

COURS ADOS MIXTE : 6ièm à 3ièm

LUNDI et JEUDI de 18 H 00 à 19 H 30

COURS ADULTES MIXTE

LUNDI et JEUDI de 19 H30 à 21 H30

ASSOCIATION ROUMOULES SAVATE BOXE FRANÇAISE CLUB
Association régie par la loi de 1901
Siège social : Mairie - 04 500 ROUMOULES
Affiliée à la fédération Française de BFS sous le n° 004009
Contact : 06 51 07 05 50



ANIMATIONS

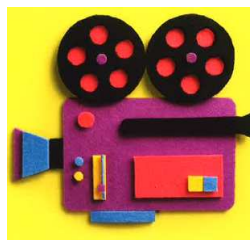
CINEMA DE PAYS

Le cinéma itinérant, acteur des territoires

Les cinémas itinérants, au plus proche des territoires, sont des acteurs indispensables de l'animation locale. Par leur présence et leur activité, ils participent, y compris économiquement, au maintien d'une vie locale et à l'attractivité d'un territoire. Ils permettent la valorisation des équipements et contribuent parfois à leur modernisation. Ils mobilisent localement des associations, (re)créant ainsi une dynamique au service du lien social. Ils enrichissent les projets des exécutifs locaux et permettent aux communes rurales de développer une politique culturelle pour l'ensemble de leurs administrés.

Les circuits de cinéma itinérant relaient les dispositifs nationaux d'éducation à l'image auprès d'élèves qui n'y auraient pas accès autrement ; complémentaires des salles de cinéma traditionnelles, ils assurent une continuité territoriale dans l'aménagement culturel de notre pays, permettant ainsi aux politiques engagées par les pouvoirs publics d'être relayées dans les parties les plus reculées du territoire national.

Source : ANCI-2017 - États Généraux de Cinéma itinérant à Aubenas



Entrée : 5€ pour tous
(supplément 2€ pour films en 3D)

Pour connaître le jour et l'heure du passage du Cinéma itinérant, rendez-vous sur le site web de l'association :

cinemadepays.wixsite.com/cinema

ROUMOULES

SALLE POLYVALENTE

Vendredi 22 décembre

18h30

21h



COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes a démarré la saison le 30 septembre avec une soirée « spaghetti ». La soirée « Beaujolais nouveau » s'est déroulée le 18 novembre, animée par l'orchestre TROPICANA.

Comme à l'accoutumée, les participants étaient nombreux et enthousiastes.

Les prochaines animations auront lieu les :

- 17 février pour fêter la Saint Valentin.
- 28 avril pour la soirée Muguet.
- 24 et 25 mars pour la Saint Joseph.
- 17 juin pour « le Bœuf ».



Saint Pierre 2017



ANIMATIONS

BODY & MIND

Yoga Ashtanga à Roumoules

L'Ashtanga Yoga est une forme traditionnelle de **yoga dynamique**. Il s'agit d'un **yoga à la fois sportif et méditatif** basé sur la coordination du souffle et du mouvement (le vinyasa).

Il est caractérisé par un travail coordonné du souffle (respiration ujjayi), des drishtis (directions du regard) et des bandhas (verrous internes) à travers une série de postures (asanas) qui s'enchaînent de manière dynamique.

C'est un **yoga très complet, adapté à tous** et extrêmement efficace tant sur le plan physique, que psychique et nerveux. Il permet de développer et trouver un équilibre entre force et flexibilité tout en apportant la sérénité et la paix intérieure.

Cours adultes

- le lundi à 9h45 - 11h15 et 18h30 - 20h00,
- le mardi à 12h15 - 13h45

Cours particulier

Yoga pour enfants

Le mardi 16h45 – 17h45

Prendre conscience de son corps, coordination des mouvements, se défouler, se relaxer, gagner en confiance et en concentration

Le **yoga** est un trésor de bienfaits aussi pour les enfants

Mail : mail.bodyandmind@gmail.com

Tél : 06 86 59 96 42



ECHO DU COLOSTRE

Marché potiers du 17 août 2017

Article du journal *La Provence*

ZOOM SUR Roumoules



Les enfants ont pétri l'argile au marché des potiers.

L'association l'Écho du Colostre a organisé jeudi un marché de potiers à l'ombre des platanes sur la place centrale du village.

Parmi les exposants, créateurs et créatrices ayant suivi un enseignement du travail de l'argile ou autodidacte, chacun est venu exposer le fruit de son travail tout aussi divers qu'artistique. Gaëtan Rodts de l'atelier bleu sable proposait des pièces en faïences vernissées décorées à l'oxyde de cuivre. Les exposants venaient principalement des communes voisines comme l'atelier argile de Dominique domicilié à Puimoisson. Une créatrice de bijoux en céramique, un santonnier ainsi que de nombreux autres artisans exposaient des poteries très différentes de par leurs décors, leurs techniques de fabrications ou leurs formes.

Les poteries ont des décors au clou et fabriquent aussi des bijoux pré-historiques. Durant cette journée les enfants n'ont pas été oubliés puisque le centre de loisir de Quinson était là. Chacun des potiers en herbe a été initié à la technique du colombin, l'estampage et divers moulages en plus de laisser s'exprimer leur propre sens artistique. Ce centre de loisir propose des activités à l'année aux enfants de Quinson, Esparron et Allemagne en Provence et participe le plus souvent possible aux journées de création.

/ PHOTO R.M.

ILLUMINATIONS DE NOËL

La Commune a fait en sorte d'illuminer le village pour les fêtes de fin d'année pour que les citoyens trouvent un peu de bonheur et de chaleur en voyant briller de mille couleurs les rues et places du village.

Nous demandons à toutes les personnes de respecter les guirlandes et autres décorations, elles ne sont pas installées pour faire des concours de « casse-ampoules ». Nous comptons sur votre civisme pour que cela reste en état jusqu'à la fin des fêtes.

Merci à tous pour votre compréhension.

AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

Si vous souhaitez retenir la salle, veuillez vous inscrire au moins 3 semaines avant la date prévue, ceci dans un souci d'une bonne organisation et afin de satisfaire tout le monde.

ANIMATIONS

Ce formulaire est disponible en mairie



Formulaire de demande d'affichage sur le panneau électronique d'information



Nom de l'association : _____

Nom de son représentant : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____

E-mail : _____@_____

• **Objet du message :**

• **Si sur réservation :** Réservation avant le _____

• **Date de l'événement :**

Le : _____

Ou du _____ au _____ inclus.

• **Heure de l'événement :**

À : _____

Ou du _____ à _____

Date de la demande : _____

Signature : _____

Ce document doit parvenir au plus tard 15 jours avant la date de parution.

Il peut être retourné par email à la mairie « mairie-roumoules@wanadoo.fr » ou apporté à la mairie.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

CHARTRE D'UTILISATION DU PANNEAU ELECTRONIQUE D'INFORMATION.

Tout au long de l'année, dans le cadre d'un partenariat avec le tissu associatif, la commune de Roumoules, diffuse gratuitement dans ses publications des informations sur l'actualité des associations Roumoulines.

Cette solution de communication dynamique et réactive est proposée gratuitement aux associations Roumoulines.

Une équipe municipale est chargée du bon fonctionnement et de la programmation du panneau d'information. Elle sera l'interlocutrice de toute association qui désirera diffuser un message.

Les messages pourront concerner l'ensemble du champ d'intervention des associations à destination du grand public : promotion des manifestations locales, expositions, annonce d'évènements culturels et sportifs, etc.

Sont exclus de l'affichage tous les messages à caractère commercial, politique, confessionnel contraires à l'éthique, ainsi que les messages internes aux associations qui n'intéressent que leurs membres (assemblées générales, manifestations non publiques par exemple).

La commune de Roumoules reste seule juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés, ainsi que leur durée.

Elle se réserve le droit d'interrompre la diffusion d'un message si une actualité urgente ou d'importance le nécessite.

Elle se réserve également la possibilité d'intervenir sur les informations transmises, afin d'en améliorer la compréhension ou d'adapter la longueur des textes à ses propres impératifs de calibrage, sans bien sûr en modifier le sens.

L'association demandeuse doit impérativement informer l'équipe municipale dans les meilleurs délais de tout changement (annulation ou report de l'évènement à annoncer notamment) par fax, courrier papier ou message électronique.

JEU

Horizontalement : 1. Personne qui monte en s'aidant des pieds et des mains – 2. Pronom relatif en « el », au pluriel – 3. Verbe mourir, présent, je. – 4. Début de blague / Verbe aérer, passé simple, je. - 5. Adjectif qui se rapporte aux Alpes – 6. On le lance pour jouer / Lycée technique / Pronom de conjugaison pour un familier – 7. Terminaison courante au féminin pluriel / Légumineuse pour le bétail. – 8. Chargée avec des poids.

Verticalement : 1. Verbe signifiant : sauter sans mesure - 2. Petits chemins bordés de maisons – 3. Pronom relatif mélangé – 4. Mur épais, assez élevé et célèbre en Chine – 5. Verbe peser, présent, ils – 6. Déterminant arabe / En dessous de mi / Petit extraterrestre célèbre – 7. Habitudes, coutumes / Étoile, planète, soleil – 8. Participe passé de rire / Fatigué, râpé.

	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Solution page 40

Quelques lignes d'histoire

La commune passé / présent

Le 100^e congrès des maires de France tenu sur fond de grogne des élus locaux a fait l'actualité de la fin novembre. Il nous invite à voir de plus près ce qu'est et comment fonctionne une commune. Nous limiterons notre propos à celles de moins de 3.000 habitants qui d'ailleurs représentent environ 90 % des 35.416 communes que comptait la France métropolitaine le 1^{er} janvier 2017.

D'abord un peu d'histoire.

C'est le **14 décembre 1789** que la Constituante votait une loi créant les municipalités ou communes désignées comme les plus petites divisions administratives en France, identiques dans tout le pays. Elles remplaçaient les paroisses, seigneuries et communautés de l'Ancien Régime, circonscriptions religieuses, judiciaires et fiscales.

En 1884, la **loi municipale**, visait à uniformiser le régime juridique des communes. Elle posait le principe de leur organisation et de leurs attributions ainsi que celui de la **tutelle préfectorale**. Elle est restée applicable un siècle jusqu'à la loi du 2 mars 1982. Elle s'inscrit dans une longue évolution historique partant du Moyen Age et qui a connu deux grandes périodes : celle de la construction d'un Etat centralisé et ensuite celle d'un développement progressif de la décentralisation.

Ainsi la **loi de 1982**, une des lois Deferre, introduit pour la commune les changements principaux suivants : la **tutelle exercée par le préfet disparaît**, les contrôles budgétaire et de légalité sont effectués à posteriori ; l'Etat transfère des blocs de compétences (enseignement primaire, environnement, élaboration des documents d'urbanisme, permis de construire, ...) ; les aides financières accordées par l'Etat sont globalisées sous la forme de dotations (dotation globale de fonctionnement [DGF], d'équipement, de décentralisation).

Ensuite, plusieurs lois vont mettre en place progressivement des structures d'intercommunalité. La loi du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, crée les communautés urbaines, d'agglomération et de communes et définit entre autres les compétences qui doivent ou peuvent être transférées.

Enfin, dernière-née, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, rend obligatoire le transfert de certaines compétences des communes aux organismes d'intercommunalité (eau et assainissement, collecte et traitement des déchets, offices de tourisme).

Comment fonctionne la commune ?

La commune est une collectivité territoriale, personne morale de droit public disposant d'un budget et administrée par un conseil municipal dont les membres sont élus au suffrage universel direct. Celui-ci élit à bulletin secret un maire pris parmi les conseillers.

Le maire a une « double casquette ». Il est à la fois agent exécutif de la commune et agent de l'Etat.

Il est chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée délibérante par exemple celles concernant le budget, l'ordonnancement des dépenses, la gestion des revenus, la souscription des marchés, etc. Il est aussi le chef de l'administration communale, supérieur hiérarchique des agents communaux. Il a aussi des pouvoirs propres : il est chargé de maintenir le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Le conseil municipal peut déléguer certaines de ses attributions au maire, comme celui-ci peut déléguer certaines de ses fonctions à ses adjoints voire sous certaines conditions à des conseillers municipaux.

En tant qu'agent de l'Etat, il agit, selon les cas, sous le contrôle de l'autorité administrative (préfet, sous-préfet) : publication des lois et règlements, organisation des élections, légalisation des signatures, ..., ou de l'autorité judiciaire (procureur de la République) : il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

Les finances de la commune.

Contrairement à celui de l'Etat les budgets des communes doivent être établis en équilibre. Pour ce faire celles-ci peuvent contracter des emprunts et se trouver ainsi plus ou moins endettées.

Les dépenses concernent le **fonctionnement** : charges de personnel, assurances, fêtes et cérémonies, électricité, entretien des bâtiments, des voiries et réseaux, des véhicules, etc. et les **investissements** : aménagement de terrains, aménagement et construction de bâtiments, de voiries, achat de matériels, de véhicules, etc.

Les recettes proviennent essentiellement d'impôts locaux directs dont les communes fixent annuellement les taux, de dotations de l'Etat et de subventions, venant en particulier des départements, des régions voire même de l'Europe, pour certaines opérations.

Les impôts directs sont les héritiers des « quatre vieilles » remontant à la Révolution : la **contribution foncière** assise sur les biens fonciers, la **contribution personnelle mobilière** assise principalement sur le logement, la **patente** assise sur l'industrie et le commerce enfin l'**impôt des portes et fenêtres**. Elles ont été remplacées au XX^e siècle par la **taxe sur le foncier non bâti**, la **taxe foncière sur le bâti**, la **taxe d'habitation** et la **taxe professionnelle**. Celle-ci a été supprimée en 2010 et remplacée par de nouveaux impôts sur les entreprises et des mesures compensatoires. Quant à la taxe d'habitation elle ne devrait plus être payée par tous les habitants en fonction de leurs revenus et peut-être disparaître complètement. Elle serait compensée à l'euro près par l'Etat.

A côté des « quatre vieilles » il existe d'autres impôts locaux comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou la redevance des pylônes électriques.

Les dotations de l'Etat comprennent principalement : la **dotation globale de fonctionnement** (DGF) qui a fortement diminué ces dernières années, la dotation de solidarité rurale, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui compense partiellement la TVA perçue sur certaines dépenses d'équipement effectuées généralement deux ans auparavant.

La suppression de la taxe d'habitation préfigurerait une refonte profonde de la fiscalité locale d'ici 2020.

Dans le cas de ROUMOULES.

Notre commune a adhéré à la communauté d'agglomération DLVA (Durance, Luberon, Verdon, Agglomération) à sa création en 2013. Parmi les compétences transférées citons : la zone artisanale, l'eau potable, l'assainissement, la voirie d'intérêt communautaire, l'éclairage public, la collecte des ordures ménagères.

Son budget est de l'ordre de 1.260.000 € dont 68 % concerne le fonctionnement.

Les taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) devraient rapporter en 2017 environ 96.000 €, la taxe d'habitation 34.000 €, les diverses compensations en particulier en remplacement de la taxe professionnelle 200.000 €, la taxe sur les pylônes électriques 6.500 €.

La DGF est passée en deux ans de 103.280 à 76.080 € soit une baisse de 26 %.

Le fonds de compensation pour la TVA verserait 30.000 €.

Pour conclure.

Les communes insérées dans ce qu'il est convenu d'appeler le « millefeuille » territorial ont connus récemment de nombreux changements pas toujours avantageux. Souhaitons que les réformes annoncées pérennisent le tissu des nombreuses communes rurales qui font la France et sont un élément essentiel de la démocratie.

Patrick ROY

Tradition de Noël

Origine des guirlandes de Noël



La tradition d'un arbre décoré est ancienne puisque les Celtes décoraient déjà un arbre, symbole de vie au moment du solstice d'hiver. Les Scandinaves faisaient de même pour la fête de Yule, qui avait lieu à peu près à la même date que Noël.

Tertullien se plaignait au II^e siècle que les chrétiens d'Afrique du Nord décoraient leurs maisons de verdure, symbole païen.

Au moyen-âge, des guirlandes végétales étaient réalisées pour parer l'arbre de Noël en complément des fruits qui étaient utilisés comme boules de Noël. Elles étaient faites à partir de :

- feuilles de Laurier,
- baies de genièvre,
- branches de houx,
- buis,
- herbe sèche,
- mousse.

En une soirée, une famille pouvait réaliser jusqu'à 40 mètres de guirlande de Noël. Mais au début du 20^{ème} siècle, l'urbanisation et la migration des populations vers les villes ne permettaient plus de fournir suffisamment de matières premières pour les guirlandes.

On a alors pris l'initiative d'introduire des matériaux artificiels dans la fabrication des guirlandes de Noël : Plastique et Vinyle, principalement. Puis vinrent le verre et l'électricité (en 1963) pour réaliser des lumières qui pareront l'arbre de Noël de mille feux.

Les guirlandes sont maintenant utilisées même sans arbre de Noël : on peut en glisser quelques-unes dans un vase de verre incolore pour un bel effet décoratif. On peut aussi en attacher autour d'un cadre de peinture ou de miroir pour habiller une pièce. Enfin, certaines jeunes filles les utilisent comme costume en remplaçant leur écharpe de laine le temps des festivités de Noël par une guirlande de Noël !

Les couleurs traditionnelles de ces décorations sont le vert (symbolisant le pin), le blanc (la neige) et le rouge (le cœur). Le bleu et blanc sont souvent utilisés pour représenter l'hiver, l'or et l'argent pour la lumière.

Robert AMBROSI



Un texte...

Les Merveilles

Ce coin de montagne, il le connaissait bien pour l'avoir souvent fréquenté à l'époque où il partait en randonnée avec les mêmes copains. Trois adolescents parcourant les sentiers des montagnes qui bordent la frontière franco-italienne de l'arrière-pays mentonnais, mais d'autres fois plus loin aussi.

Ils partaient au lever du jour à vélos moteur et remontaient la vallée de la Roya depuis Menton via Vintimille jusqu'à Fontan, puis ils longeaient le Val du Cairos jusqu'au petit pont avant Sainte Claire. Ils laissaient les vélos moteurs sous le pont et prenaient le sentier pour rejoindre le massif du Mercantour par le plateau de la Céva.

Le croassement aigre des choucas résonnait dans la vallée. Il leva les yeux pour contempler leur vol tournoyant le long des falaises teintées d'ocre et de coulées de bleu délavé. Il ne comptait plus, tant d'années s'étaient écoulées depuis cette époque. Il semblait si lointain à présent le temps des randonnées en fin de semaine, les longues marches à l'aventure avec les copains. Au cours de leurs virées dans le massif du Mercantour il leur arrivait souvent de quitter les sentiers balisés, suivant alors des chemins improvisés avec carte et boussole, il pouvait se passer plusieurs jours sans qu'ils ne croisent ou n'aperçoivent la moindre présence humaine. Dans ces moments, plus que jamais, il leur était facile de s'imaginer isolés aux confins de contrées lointaines, entourés par des paysages majestueux. Voyageurs d'un voyage intemporel, trois adolescents déposés par le vent des neiges sur le seuil d'un rêve époustoufflant de beautés naturelles. Ils avaient traversé les vallées et franchi les cols, longés les rives transparentes des lacs frissonnant sous la caresse de la brise légère dans le jour finissant. Et le soir, allongés autour d'un feu qui éclairait leurs couchages, ils s'endormaient le regard perdu dans le ruban scintillant de la voie lactée, allongés sur des terrasses herbeuses au milieu des névés. Minuscules rêveurs entourés d'un grand cirque de montagnes illuminées par un mince croissant de lune.

Certaines fois, bien après le dernier frémissement d'ailerons du milan traversant furtivement l'horizon à la tombée du jour, alors que les étoiles scintillaient déjà sur le velours bleu nuit. Lorsque les soubresauts du vent faisaient gémir les flammes et crépiter les braises du feu de camps, et que parmi les rochers et la végétation montaient les murmures et les chants du peuple de la nuit, dévoilant aux cœurs sincères les ultimes messages de la nature. Il se souvient qu'il avait lui, eu le sentiment étrange et singulier que son être était suspendu par-dessus le temps. Les angoisses qui l'assaillaient si souvent aux marges de la nuit, n'étaient plus alors que le bruit lointain du ruisseau qui s'était perdu, là-bas entre les rochers sur les flancs de la Corne de Bouc.

Alors, pour quelques instants, il ne craignait plus ni les fantômes de l'enfance, ni d'errer dans son sommeil dans les corridors venteux et froids de l'enfance.

Non, dans ces moments-là, il sentait quelque chose qui se libérait en lui et le faisait renouer avec le souvenir enfoui en lui d'un autre libre et sauvage qui semblait lui faire signe du plus profond de son être. Un autre qui prenait les traits d'un personnage de haute taille à la peau mate, au corps peint, au regard intense empreint de gravité. Une vision haute en couleur, débordant des pages de ses livres favoris rangés sur l'étagère juste au-dessus de la tête de son lit. Un autre à la fière silhouette montée sur un appaloosa et chevauchant à travers l'immensité des grandes plaines en poussant des cris de joie et de défi à la vie. Cet autre, d'un peuple qui avait mené un combat farouche et désespéré pour conserver sa terre, son mode de vie et sa liberté, le fascinait tant il y avait là, sans qu'il en ait vraiment conscience, quelque chose qui faisait écho à son désir de crever la morne réalité de son quotidien pour s'enfoncer à tout jamais dans des espaces infinis de beauté et de liberté. Des espaces où il aurait pu chevaucher à bride abattue à travers les hautes herbes, jusque là-bas, au loin, là où l'horizon brumeux du rêve fini par se fondre dans le ciel d'une autre vie, d'une autre histoire. Était-il alors Iroquois, Creek, Cheyenne ou bien Comanche, trappeur, coureur des bois ? Descendait-il le cours des rivières dans la région des Adirondacks à bord d'un canoë fait d'écorce de bouleau ? Avait-il une plume d'aigle accrochée à ses cheveux ? Portait-il un pantalon et une veste en peau de daim aux coutures ornées de longues franges, ou bien un bonnet de fourrure, un manteau de caribou pour traverser les longs hivers glacés sur les rives du Saint Laurent ? Avait-il un carquois, un arc en bandoulière, un tomahawk, un couteau à la ceinture au fourreau décoré de perles de nacre ou de turquoises ? Guettait-il le passage du grizzly sur les rives de la Yellowstone, les mains posées sur un long rifle ? Pêchait-il les truites à la main dans les torrents glacés des montagnes du Wyoming ? Chassait-il le bison dans les vastes prairies non loin de la Platte ?

De quelle tribu, de quel clan partageait-il le soir la hutte ou le tipi et la fumée des calumets garnis d'écorces de saule rouge et de tabac ? Cet autre en lui flamboyant de liberté et de plaisir d'être au monde, relié à la nature si belle, si généreuse et puissante, dans ces moments, il en avait ressenti la présence nostalgique lovée tout au fond de son cœur.

Gérard BORREDA

FLAN DE BAUDROIE, CREVETTES ET ST JACQUES

(Marie-Christine DEAUZE)

400 g de St Jacques / 400 g de crevettes crues / 750 g de baudroie / 10 œufs / 1 boîte ½ kilo de tomates pelées / 1 ou 2 sachets de gelée / sel et poivre

- 1) Préparer la gelée : Faire cuire les crevettes et les St-Jacques à la vapeur et laisser refroidir
 - 2) Faire cuire la baudroie dans un court-bouillon puis laisser refroidir
 - 3) Faire réduire à feu doux le ½ kilo de tomates et laisser refroidir
 - 4) Battre les œufs et y incorporer la tomate, la baudroie, les crevettes et les St-Jacques, le tout coupé en petits dés. Saler et poivrer à convenance
- Réserver le tout.

Prendre un moule à cake, mettre du papier alu à l'intérieur, puis le beurrer. Ensuite y incorporer la préparation obtenue précédemment, et faire cuire au bain-marie ¾ d'heure à 1 heure (surveiller avec un couteau fin) à température. Une fois cuit, réserver au réfrigérateur et démouler très froid.

Prendre le moule et faire couler à l'intérieur de la gelée liquide, puis déposer quelques olives ou tomates coupées fines, quelques brins de sarriette ou autre, à convenance, pour la décoration.

Puis remettre le flan dans le moule. Recouvrir le dessus d'un peu de gelée liquide, y apposer un film transparent et laisser reposer au réfrigérateur une nuit.

Démouler dans un plat à cake et parfaire l'ensemble avec de la gelée écrasée, tomates, olives, etc ... tout autour. Ce flan peut s'accompagner d'une mayonnaise ou d'une remoulade.

SAUTÉ DE GAMBAS AUX CLÉMENTINES

Pour 6 personnes : 24 Gambas / 7 clémentines / 1 citron vert / 1 gousse d'ail / 1 cœur de chou vert / 3 cuil à soupe d'huile d'olive : 30g de beurre / sel et poivre

- 3) Prélevez le zeste de 3 clémentines et celui du citron vert au couteau économe. Taillez-les en fin bâtonnets
- 4) Retirez la peau blanche de ces 3 clémentines, séparez ensuite les quartiers.
- 5) Recueillez le jus du citron vert et celui des 4 autres clémentines
- 6) Chauffez l'huile dans une grande poêle et mettez-y les gambas à sauter à feu vif pendant 3 à 4 min sur les 2 côtés jusqu'à ce qu'elles soient dorées.
- 7) Ajoutez la gousse d'ail pelée et pressée. Baissez le feu. Salez et poivrez. Mélangez délicatement. Laissez mijoter 2 min.
- 8) Retirez les gambas puis déglacez la poêle avec le jus des clémentines et du citron vert. Ajoutez les zestes et laissez frémir 2 à 3 min.
- 9) Ajoutez les quartiers de clémentines. Laissez-les mijoter 2 min en remuant délicatement.

- 1) Entre temps, émincez le chou en fines lanières et les faire blanchir 5 min dans 1 litre d'eau bouillante salée. Egouttez-les et faites-les revenir 3 min à feu doux dans une sauteuse avec le beurre.
- 2) Servez les gambas sur le lit de chou en garnissant de quartiers de clémentines et de zeste. Nappez de sauce et servez aussitôt.

GÂTEAU RENVERSÉ AUX CLÉMENTINES

Pour 6 personnes : 6 clémentines / 3 cuil à soupe de liqueur de mandarine ou d'orange / 75g de cassonade / 60g de beurre ramolli. Pour le biscuit : 3 œufs / 100g de sucre en poudre / 60g de farine / 60g de fécule de pomme de terre / 1 sachet de sucre vanillé / 1 cuil à soupe de levure chimique / 1 pincée de sel

- 1) Epluchez les clémentines. Détachez-les en quartiers en supprimant les filaments blancs. Mettez-les dans un plat creux. Arrosez-les de liqueur de mandarine. Laissez-les macérer 30 min.
- 2) Tartinez le fond et la paroi d'un moule à manqué de 24 à 26 cm de diamètre avec le beurre ramolli. Saupoudrez de cassonade. Mettez-le au frigo.
- 3) Préparez le biscuit. Dans une jatte, fouettez les jaunes d'œufs avec 3 cuil à soupe d'eau chaude. Ajoutez le sucre en poudre et le sucre vanillé. Lorsque le mélange devient mousseux, incorporez les blancs d'œufs battus en neige ferme.
- 4) Mélangez la farine tamisée, la fécule de pomme de terre, la levure et le sel. Incorporez-les peu à peu à la préparation avec une spatule en caoutchouc pour ne pas casser les blancs battus.
- 5) Sortez le moule du frigo. Garnissez-le avec les clémentines macérées en les disposant soigneusement sur une seule couche et en formant une rosace.
- 6) Versez la préparation du biscuit dans le moule. Egalisez avec une spatule de façon à ce que les fruits soient recouverts régulièrement.
- 7) Faites cuire à four chaud 200 degrés pendant 20 min jusqu'à ce que le biscuit soit ferme. Laissez tiédir avant de le démouler.

CHOCOLATS AU WHISKY

(Marie-Christine DEAUZE)

- 250 g de chocolat noir, à fractionner et à faire fondre.
- 250 g de beurre ramolli, à rajouter au chocolat fondu.
- 50 g de cacao / 150 g de poudre d'amandes / 150 g de sucre / 1 petit verre de whisky (ou rhum, ou cognac) (la dose est à adapter selon le goût de chacun).
- Biscuits : boudoirs réduits en purée

Faire un mélange homogène des différents ingrédients. Incorporer les boudoirs en dernier, en rajouter jusqu'à ce que le mélange soit assez épais.

Verser dans un plat (style plat à four).

Réfrigérer pendant 24 heures.

Couper en petits carrés.

Nourrir les oiseaux



Le nourrissage des oiseaux tel que nous le pratiquons est né il y a plus d'un siècle.

La nourriture doit toujours demeurer accessible aux oiseaux, particulièrement lors des changements climatiques soudains, neige, vent, pluie et gel et doit rester dans le meilleur état possible.

Une bonne mangeoire doit être attrayante, simple à nettoyer et permettre aux oiseaux un accès facile à la nourriture.

Le nourrissage rend les oiseaux plus accessibles et faciles à observer mais il joue également un rôle croissant dans leur conservation.

Les nourrir pendant les mois de disette hivernaux, aidera bon nombre d'espèces à survivre. Il est important de s'assurer que tous les problèmes environnementaux comme la pollution de l'eau, les pesticides, les prédateurs soient abordés comme il convient.

Traditionnellement, les déchets de repas ménagers, comme les miettes de pain, étaient dispersés sur la pelouse. Parfois peu esthétique, cela peut attirer des souris ou rats. La meilleure solution consiste à ne disposer que ce qui est nécessaire à l'alimentation des oiseaux pendant une journée. **Une simple table de nourrissage**, constituée d'un plateau monté sur un poteau, fait office de mangeoire la plus élémentaire. On peut la perfectionner en y suspendant des filets de cacahuètes, un gâteau de suif.



Le point commun à la plupart des aliments recherchés par les oiseaux est une teneur énergétique élevée, les cacahuètes et les graines de tournesol en sont de très bons exemples. En hiver, lorsque les jours sont courts et les nuits longues et froides, les oiseaux, dont le taux métabolique est élevé, ont besoin de rassembler autant d'énergie que possible durant les heures disponibles pour la prise de nourriture. Du point de vue de l'oiseau, plus la nourriture est facile à obtenir, mieux cela vaut. Il est important que nos visiteurs ailés se sentent autant que possible en sécurité pendant qu'ils s'alimentent. Il faut s'assurer qu'ils disposent d'une bonne vue alentours et ne puissent être approchés à leur insu.

L'eau est également importante. Presque tous les oiseaux ont besoin d'accéder à une source d'eau plusieurs fois par jour. De plus, bon nombre aiment prendre des bains. Une baignoire montée sur un piédestal sera parfaite. Elle permet de garder un œil sur les prédateurs. La baignoire doit être large et peu profonde. Il faudra la nettoyer régulièrement pour éviter le développement d'algues et l'empêcher de devenir un lieu de ponte pour les moustiques.

L'été est le moment où les oiseaux ont le plus besoin d'eau, mais par temps de froid sec, néanmoins, l'eau reste nécessaire et un petit thermoplongeur d'aquarium placé dans la baignoire peut suffire pour l'empêcher de geler.



Les fruits sont riches en hydrates de carbone et en sucre rapides, fournissant aux oiseaux de l'énergie très appréciée en hiver. De nombreuses espèces iront se nourrir d'un fruit tombé à terre mais d'autres, comme la mésange bleue, préfèrent la sécurité procurée par la hauteur



Les verdiers d'Europe figurent parmi les oiseaux les plus communs sur les mangeoires et apprécient particulièrement les cacahuètes. Toutefois ils font souvent preuve d'agressivité envers les autres oiseaux, il convient donc d'installer plusieurs mangeoires.



Il existe différents types de mangeoires, elles sont de 2 principaux types : grillagée et tubulaire. Les premières sont conçues pour contenir des noix et les secondes étant destinées aux graines. De nombreuses mangeoires spécialisées ont été créées pour contenir du pain, des fruits, des boules de graisses et autres aliments. Les mangeoires grillagées sont faciles à fabriquer. On trouve sur le marché des « arbres métalliques » supports multiples où il est possible de suspendre plusieurs mangeoires. Toutefois, si vous avez de la place, dispersez plutôt vos mangeoires autour du jardin. De même en installer de différents types sera plus efficace, chaque espèce ayant son mode d'alimentation et sa nourriture favoris.



Ce type de mangeoire avec des compartiments séparés permettent d'y disposer différents aliments destinés à des espèces variées, il y a moins de gaspillage par dispersion de la nourriture non consommée lorsque les oiseaux en extraient leurs aliments favoris

L'hygiène est essentielle aux mangeoires qu'il faut régulièrement nettoyer.

Un tas de compost est un élément essentiel de tout bon jardin, d'une valeur inestimable pour les visiteurs ailés. Il sera plein de vers et d'autres invertébrés jouant tous leur rôle dans la décomposition de la végétation et fournissent une nourriture abondante pour les oiseaux insectivores. Il suffit de retourner régulièrement le tas de compost.



Pendant longtemps, il était déconseillé de nourrir les oiseaux pendant la période de reproduction. Des recherches ont montré qu'il est généralement sans danger de nourrir tout au long de l'année. Toutefois la consommation chutera durant les mois d'été du fait que les oiseaux changent de régime à cette période de l'année pour prendre en plus grande proportion des insectes et également parce qu'ils se dispersent plus pour établir leur territoire. Si on en a la possibilité, il faut planter une grande variété d'arbustes, de fleurs et d'arbres et éviter l'utilisation des pesticides.

La recette du gâteau pour oiseau

Choisir un récipient comme un pot de fleur propre. Passer à l'intérieur un fil de fer qui servira à le suspendre. Remplissez-le d'un mélange de suif fondu, de graines mélangées et de fruits secs finement concassés et hachés à raison 1/3 chacun. Veillez à n'introduire aucun aliment susceptible de pourrir mais pouvez y ajouter du pain sec et des miettes de gâteau. Une fois le suif durci, suspendez l'ensemble comme une cloche. Le pot maintiendra le contenu au sec et ne permettra qu'aux espèces les plus agiles de s'y nourrir.

Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

Directeur de la publication
Gilles MEGIS

Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos : Mairie de Roumoules,
associations, particuliers

Parution semestrielle

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

ATTENTION SEULS LES GRAVATS SONT AUTORISÉS SUR LA DÉCHARGE DE LA COMMUNE

Désormais, il est interdit d'y
déposer les déchets verts qui,
conformément à la loi, ne sont
plus pris en compte par les
assurances. Ils doivent être
transportés à la déchèterie de
QUINSON ou RIEZ ;

*Bulletin préparé par Robert
Ambrosi, Annie Baratta, Alain
Cocaud, Marie-Christine
Deauze, Gilles Mégis, Alain-
Patrick Roy, Concetta Zunino,
les associations et les
secrétaires Sylvie et Rosine.
Nous remercions toutes les
personnes qui ont contribué
à son élaboration.*



RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

le 1^{er} Mardi de chaque mois
et

2 fois en mai : mercredi 2 mai et mardi 15 mai

2 fois en juin : 5 et 19 juin



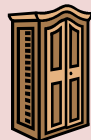
RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Passage le 4^e mardi du mois (il faut s'inscrire)

Appeler la Ressourcerie de Haute Provence
au 0810 220 013

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS



Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La ressourcerie propose une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait préciser pour chaque inscription: le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer chez les particuliers. Les quantités d'encombrants prises en charge chez un particulier ne peuvent excéder le volume d'un fourgon (soit environ 10 m3)

Les encombrants sont définis par la liste suivante:

Appareils ménagers, électroménagers, appareils électriques et de chauffage, chaudière, réservoirs, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus:

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra être valorisé sera évacué vers les déchetteries de la DLVA.

Pour plus d'information la Ressourcerie de Haute Provence met à votre disposition son site internet www.rhp04.fr

Horaires d'ouvertures des déchèges :

RIEZ

Du Mardi au Vendredi
8h30 à 11h30 et 14h à 17h

Samedi
8h30 à 11h30

QUINSON

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8h à 12h et 13h30 à 17h

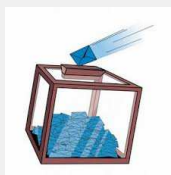
Samedi
8h à 12h

Vous pouvez déposer vos radiographies (Pensez à enlever votre identité)

Les déchets acceptés en déchèteries :

Batteries, bois, déblais/gravats, plâtre et plaque de plâtre, polystyrène, cartons, encombrants, huile de vidange, métaux, liquides de refroidissement, pneumatiques, déchets verts, piles et accumulateurs, radiographies, déchets diffus spécifiques, petits et gros appareils d'électroménager.

Pour plus d'informations : www.dlva.fr ou téléphoner au 04.92.70.13.90



LISTE ELECTORALE

Vous êtes électrice ou électeur sur la commune et avez changé d'adresse ou vous venez de vous installer à Roumoules : vous pouvez vous présenter en mairie pour vous inscrire ou apporter une modification d'adresse.

Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et européennes.

Ces formalités sont à effectuer avant le 31 décembre 2017 dernier délai.

Pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote :

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R.60 du code électoral sont les suivants :

- 1) Carte d'identité
- 2) Passeport
- 3) Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- 4) Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- 5) Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- 6) Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- 7) Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- 8) Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires
- 9) Permis de conduire
- 10) Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État
- 11) Livret ou carnet de circulation délivré par le Préfet en application de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969
- 12) Récépissé valant justification de l'identité délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du 9° alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale
- 13) Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifié par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés périmés.

Titres permettant aux ressortissants de l'union européenne autre que les français de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux élections électorales :

- 1) Carte nationale d'identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité
- 2) Titre de séjour
- 3) Un des documents mentionnés précédemment.



PASSEPORT

* **Tous les voyageurs Français et Européens** désirant se rendre aux Etats Unis, par air ou par mer, **même s'ils sont titulaires d'un passeport électronique**, doivent se connecter, au plus tard 72 heures avant leur départ, sur le site internet « ESTA » à l'adresse suivante : <https://esta.cbp.dhs.gov/> et remplir en ligne le formulaire de demande d'autorisation de voyage ESTA. Cette autorisation de voyage est également requise pour les enfants inscrits sur le billet de leurs parents. **Cette formalité est obligatoire et conditionne l'embarquement.**

* **A SAVOIR :** Dans le cadre de la mise en œuvre **du passeport biométrique**, les demandes de passeports seront reçues dans les mairies suivantes : Digne; Manosque; Sisteron; Château Arnoux; Saint Auban; Forcalquier; Barcelonnette; Seyne; Saint-André-les Alpes; Riez; Castellane; Annot. (Le passeport devra être retiré dans la mairie où la demande a été déposée). **Prévoir une demi-heure pour faire le dossier.**

Riez : téléphoner au 04.92.77.99.00

☒ Toutefois la liste des documents à fournir est disponible au secrétariat de votre Mairie ☒

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire :

- Pour les **Français et Françaises âgés de 16 ans**,
 - Pour les personnes **devenues françaises entre 16 et 25 ans**,
 - Pour les **Français et Françaises de 19 ans** qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.
- Se présenter en Mairie (munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile) en vue de leur recensement le mois de leur 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du mois suivant.

Numéros Utiles

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04.92.77.85.16

CENTRE ANTI-POISONS MARSEILLE : 04.91.75.25.25

INFIRMIERE : 04.92.77.70.44

PHARMACIE RIEZ : 04.92.77.80.26

LA POSTE : 04.92.77.79.50

TAXI : 04.92.77.75.98 ou 06.81.32.80.79

Secours catholique



Tous les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois

Au Centre Médico Social

Rue Jules Henri

04500 RIEZ

Tél. : 04 92 77 87 71

Les restos du cœur

Tel : 04 92 72 86 99

Ouverture en période hivernale,

- les lundis de 13h30 à 16h30.
- les mardis de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



La campagne d'hiver des Restos du cœur qui a débuté le 20 novembre s'achèvera le 10 mars 2018. Nous sommes là dans le but d'aider les personnes dans l'alimentaire mais nous les aidons aussi après la période hivernale. Tous les dons alimentaires sont les bienvenus au siège des restos. Nous comptons sur vous...

5 Place de la Coquille à Riez

Information urbanisme

Les dépôts de dossiers d'urbanisme se font en mairie **du lundi au vendredi de 14h à 17h30**

- permis de construire,
- déclaration préalable,
- permis d'aménager....
- certificat d'urbanisme,



A partir du mois de janvier, le PLU sera disponible sur le géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr>

Pour rire...

Dans une caserne de Gendarmerie, le Capitaine croise un jeune élève-gendarme fraîchement débarqué de l'école de gendarmerie.

- Comment vous appelez-vous, mon garçon ?
- Yves, et vous ?

Le capitaine, furieux, s'écrie :

- Mon petit bonhomme, je ne sais pas d'où vous arrivez, mais sachez que je suis le Capitaine et que je m'appelle Mon CAPITAINE. De même, dans ma compagnie, j'appelle les gens par leur nom de famille. Si vous vous appelez Yves Tartempion, je vous appellerai Tartempion, mais pas Yves. Me suis-je bien fait comprendre ?

- Oui, mon capitaine.»
- Alors, c'est quoi votre nom de famille ?
- Montcherry.
- Très bien, Yves, au travail.

C'est un homme qui se trouve dans une grande surface et semble perdu en cherchant d'un coin à l'autre du magasin. Il est tellement préoccupé qu'il entre en collision avec un autre homme ayant le même comportement. Le premier homme lui dit :

- Excusez-moi monsieur, j'ai la tête ailleurs. Je cherche ma femme
- Le second lui répond : Aie ! Moi aussi je cherche ma femme. De quoi elle a l'air la vôtre ?

Il répond : Elle s'appelle Emmanuelle. C'est une belle blonde aux yeux bleus, mesure 1,75 m, cheveux en bas de l'épaule, vêtue d'une jupette près des fesses, blouse blanche transparente, des gros seins, un soutien-gorge noir en dentelle bien garni et une très grande bouche. Et la vôtre, de quoi elle a l'air ?

- Oublie la mienne, on cherche la tienne ...

Le recensement militaire



JDC
**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT
16
ANS !**
**PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français,
filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation
à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement
est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyennetés»,
cliquez sur «Recensement, JDC et service national»,
ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL, PÔLE D'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

RESEAU MOBILE
ET CONTACTS
AU 1008



Comment contacter le CSN

Accueil téléphonique :

04 91 01 52 46

DEVELOPPEE

Du lundi au jeudi

De 9h à 12h & de 13h à 16h

Le vendredi

De 9h à 12h & de 13h à 15h30

Adresse postale :

Base de défense Marseille-Aubagne
Centre du Service National de Marseille
111, avenue de la Corse
BP 40026
13568 Marseille cedex 02

PLUS D'ACCUEIL PHYSIQUE



www.defense.gouv.fr/jdc

Stérilisation et identification des chats errants

La mairie de Roumoules s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. D'une part la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue à jouer son rôle de filtre contre les rats, souris... D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et de miaulements des femelles en période de fécondité.

La campagne de stérilisation des chats errants est mise en place jusqu'à la fin de l'année. La capture se fera sur le lieu de localisation par la mise en place d'une cage.

Merci de contacter la mairie.

Les chats seront ensuite remis en liberté sur le lieu de leur capture.



Médiation par les notaires



La médiation par les notaires, pour résoudre un conflit « gagnant-gagnant »

Lorsqu'un conflit se prolonge, l'intervention d'un médiateur peut rétablir le dialogue et permettre de trouver un terrain d'entente. Une bonne piste : la médiation notariale, en plein développement.

Qu'est-ce que la médiation ?

C'est un mode de résolution des conflits dans lequel les parties elles-mêmes recherchent une solution à leur différend, à travers des échanges guidés par un médiateur tenu à la neutralité. Très souvent, cette approche aboutit à une solution « gagnant-gagnant », plus satisfaisante qu'une action en justice coûteuse et à l'issue incertaine. De plus en plus, les juges recommandent aux parties d'entreprendre une médiation avant d'engager une démarche judiciaire ; ils peuvent les orienter vers la médiation par les notaires. Les notaires la conseillent également lorsqu'un dossier reste bloqué du fait d'une mésentente.

Pourquoi les notaires sont-ils de bons médiateurs ?

Les notaires proposent une médiation spécifique pour résoudre de nombreuses situations conflictuelles entre particuliers ou entre professionnels (mais pas entre particuliers et professionnels) : partage d'une succession, suites d'un divorce, conflit entre copropriétaires, entre vendeur et acheteur d'un bien immobilier, problème entre associés...

Les notaires médiateurs ont tous suivi une formation spécifique dans ce domaine. En plus de leurs compétences juridiques et de leur expérience professionnelle, les qualités que les notaires mettent quotidiennement en oeuvre auprès de leurs clients sont primordiales pour un médiateur : confidentialité, écoute, neutralité, impartialité...

Comment se déroule une médiation notariale ?

Avant toute médiation, chacune des personnes impliquées doit accepter cette démarche. Le notaire médiateur organise des entretiens individuels et collectifs : quelques séances suffisent généralement. Il encourage l'écoute et le dialogue pour que chacun exprime son point de vue et comprenne celui des autres. Bien souvent, les échanges permettent d'apaiser les tensions et d'améliorer les relations (familiales, de voisinage...) pour l'avenir. Si un accord est trouvé, il est formalisé par écrit. Quand une action en justice avait été entreprise, le juge peut homologuer cet accord.

Comment se renseigner et entreprendre une médiation notariale ?

Un site internet, www.mediation.notaires.fr, permet de trouver et de contacter le centre le plus proche de chez soi. Le centre désignera le notaire chargé de la médiation ; ce dernier ne doit avoir aucun lien familial ni professionnel avec les intéressés.

Combien coûte la médiation notariale ?

Les honoraires et frais liés à la médiation sont partagés entre les participants. Il faut compter 150€ de frais administratifs et 250€ HT / heure. En moyenne, il faut compter 6 heures pour un dossier.



Permanence régie de l'eau à Riez

La permanence se tiendra au bureau de l'eau à Riez (à côté des ateliers municipaux, Route de Quinson RD11) **tous les mercredis**

- D'octobre à avril de 9h à 12h
- De mai à septembre de 9h à 12h et de 13h30 à 16h 30



Services proposés : traitement des dossiers de l'utilisateur de l'eau, abonnements, résiliations, demande de branchement, mensualisation... et réponses à toutes questions que pourraient se poser l'utilisateur.

Pour mémoire

DLVA, régie de l'eau potable et de l'assainissement
Accueil téléphonique : 04.92.78.41.33 / regieeau@dlva.fr
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h45
1 Rue du Château, BP20, 04180 VILLENEUVE

Conciliateur de justice

RENCONTRER UN CONCILIATEUR DE JUSTICE DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

• Pourquoi ?

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne.

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

une saisine directe des conciliateurs par internet :
<https://online.conciliateurs.fr/>

• Où ?

Les conciliateurs de justice tiennent leurs permanences dans les tribunaux d'instance du département et dans certaines communes.

Litiges concernés et champ d'action :



LIEUX	NOM DU CONCILIATEUR	JOUR DE PERMANENCE	COORDONNEES
Tribunal d'instance de Digne-les-Bains	M. LARRE M. PUIG M. MARIUS	Mardi de 14h à 17h sur rendez-vous	andre.larre@conciliateurdejustice.fr gerard.puig@conciliateurdejustice.fr michel.marius@conciliateurdejustice.fr
Tribunal d'instance de Manosque	M. MULLER	Vendredi sur rendez-vous	04 92 72 32 76 daniel.muller@conciliateurdejustice.fr
	M. DECAMPREDON	Mercredi matin sur rendez-vous	04 92 72 32 76
Mairie de Riez	M. SYLVESTRE	1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi de 9h à 12h sur rendez-vous	04 92 77 71 19
Maison de Service Public - Forcalquier	M. MULLER	Vendredi 16h-18h sur rendez-vous	04 92 72 32 76 daniel.muller@conciliateurdejustice.fr

• Comment ?

LE RECOURS A LA CONCILIATION DE JUSTICE EST UN MOYEN SIMPLE, RAPIDE ET GRATUIT de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.



Le conciliateur peut être saisi directement par les parties ou l'une d'entre elles, en dehors de toute instance.

Si les parties se concilient, au moins en partie, le conciliateur établit un constat d'accord, qui peut donc être partiel, signé par lui et les parties. Ce constat peut faire l'objet d'une homologation devant le juge compétent pour traiter de la matière.

Le conciliateur peut également être saisi pendant l'instance, à tout moment, par la juridiction (juge d'instance, tribunal de commerce, tribunal paritaire des baux ruraux) dans le cadre de la conciliation dite « déléguée ».

Le juge délègue alors sa mission de conciliation à un conciliateur de justice. Il établit, soit un constat d'échec soit un constat d'accord, qui peut être partiel. Ce dernier peut être homologué par le juge. Si l'accord des parties est partiel, il tranche le différend non concilié par jugement.

5 BONNES RAISONS DE TENTER LA CONCILIATION



La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^{ème} siècle rend obligatoire la tentative préalable de conciliation avant saisine du tribunal d'instance pour les litiges inférieurs à 4 000 €.

Une question logement ... ?

Adressez-vous à l'ADIL

L'ADIL réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et vous offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Construisez votre projet avec votre ADIL.

L'ADIL répond à vos questions par téléphone ou vous accueille dans ses locaux ou lors de permanences dans le département.

• Centre Médico-social de Riez
04 92 77 87 71

3^e mercredi du mois
de 16 h à 17 h

• Centre médi-social d'Oraison
04 92 79 92 97

1^{er} vendredi du mois
de 16 h à 17 h

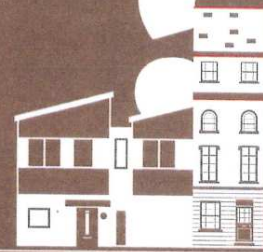
• Manosque → à venir

www.adilos.org
04 92 21 05 98

Louer, acheter, construire, faire des travaux ...

Frappez à la bonne porte

Votre ADIL vous apporte une information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions de logement



Louer, acheter, construire, faire des travaux..., les conseillers d'ADIL répondent gratuitement et en toute objectivité à toutes vos questions liées au logement.

Ils vous apportent des réponses complètes et adaptées à votre situation.

LOCATION



Bail, état des lieux, loyer et charges, diagnostics, réparations locatives, demande de logement social, dépôt de garantie, aides aux locataires, colocation, congé ...

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ



Achat ou vente d'une maison, d'un lot de copropriété, financement d'un projet d'accession, aides nationales et locales à l'accession, contrat de construction, d'entreprise, de maîtrise d'œuvre, de prêt, diagnostics, garanties ...

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES LIÉES AU LOGEMENT OU D'ACCÈS AU LOGEMENT



Impayés de loyers ou d'échéances de prêt, prévention des expulsions, DALO / DAHO ...

QUALITÉ DE L'HABITAT

Réglementation sur la décence et l'insalubrité, habitat indigne, droit des occupants, diagnostic, amiante/plomb/termite, bruit ...



COPROPRIÉTÉ

Fonctionnement d'une copropriété, assemblée générale, conseil syndical, syndic, travaux, charges, financement, règles de majorité, difficultés de gouvernance, achat en copropriété ...

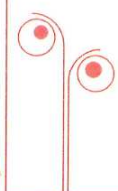
TRAVAUX DE RÉNOVATION, D'AGRANDISSEMENT, D'ADAPTATION



Aides pour l'amélioration de la performance énergétique du logement ou son adaptation au handicap, réglementation pour réaliser des travaux en maison individuelle ou en copropriété, contrats de travaux, assurances ...

FISCALITÉ

Revenus fonciers, investissement locatif, impôts locaux, TVA, droits de mutation, crédits d'impôt ...



ASSURANCES

Pour un emprunt, une construction, une habitation, des travaux, en tant que locataire, propriétaire ou bailleur, en cas de sinistre ...



URBANISME

Règles nationales et locales, permis de construire, déclaration de travaux, servitudes, règles de mitoyenneté et de voisinage ...



adil

Agence Départementale d'Information sur le Logement

L'ADIL vous aide à prendre les bonnes décisions en vous apportant tous les éclairages nécessaires. Avant de vous engager, consultez-la.

Locataires, propriétaires ou en recherche d'un logement, l'ADIL répond à toutes vos questions de manière neutre et gratuite.

Aide à l'amélioration de l'habitat

**HANDICAP,
VIEILLISSEMENT,
PRECARITE ENERGETIQUE,**

AMELIORATION DE L'HABITAT, ...



... l'association LOGIAH 04 est là
pour votre projet de travaux

UN SEUL NUMERO: 04.92.71.02.58

Permanences Téléphoniques

LES MARDIS ET JEUDIS de 9h à 12h

**DEUX LIEUX POUR VOUS ACCUEILLIR
MANOSQUE**

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi

LOGIAH 04

Montée des Adrechs
(après le collège Jean Giono)

DIGNE LES BAINS

Permanences d'Informations

Au Bureau de l'Energie et de l'Habitat, LOGIAH 04
15 Allée des Fontainiers

LOGIAH 04 :

- Vous conseille** sur les travaux à réaliser,
- Vous informe** sur les différentes aides,
- Vous aide** à élaborer votre projet,
- Mobilise** tous les financements possibles,
- Vous accompagne** tout au long de votre dossier.

Renseignements: 04.92.71.02.58

NOS PARTENAIRES SUR L'OPERATION



Conseil départemental de l'accès au droit



CDAD 04
**Toujours plus proche
de vous !**

**ACCUEIL
GRATUIT ET
CONFIDENTIEL
SUR RDV**

Toutes les actualités : www.cdad-alpesdehauteprovence.justice.fr

Retrouvez-nous dans nos lieux d'accès au droit

DIGNE LES BAINS

POLE SOCIAL JURISTE RDV au 04 92 36 07 08

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE AVOCAT RDV au 04 92 36 69 20 (CDAD)

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE JURISTE SANS RDV le vendredi de 9h à 12h

MANOSQUE

CHATEAU DE DROUILLE

AVOCAT et JURISTE RDV au 04 92 70 34 00 (Accueil Manosque-DLVA)

SISTERON

SALLE DE PERMANENCES

JURISTE RDV au 04 92 61 64 07 (CCAS)

BARCELONNETTE

MAIRIE

AVOCAT RDV au 04 92 80 79 00

Vous avez un litige :

Avec un professionnel ou un particulier relativement à l'exécution d'un contrat ?

Avec votre employeur ou votre salarié ?

Avec votre voisin, votre propriétaire ou locataire ?

Avec une administration ou un organisme de crédit ?

Vous êtes victime d'une infraction pénale (vol, violences...) ?

Vous souhaitez avoir des informations ou un conseil en droit de la famille (sur votre divorce, la garde de vos enfants, votre problème de logement...) ?

**Contacter le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) au 04.92.36.69.20
ou par mail accueil-cdad04@orange.fr**

Qu'apporte la 4G au réseau de téléphonie mobile ?

➔ QU'EST-CE QUE LA 4G ?

La 4G est la quatrième génération de réseau mobile.

Cette technologie apporte des capacités supplémentaires par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet

de répondre aux besoins croissants des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à

internet en mobilité, par leur smartphone ou leur

tablette tactile. Elle apporte un meilleur débit,

des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.

➔ POUR QUELS USAGES ?

L'augmentation du nombre d'utilisateurs de l'internet mobile (33,6 millions

de personnes fin 2015) se traduit par une croissance significative du trafic

sur les réseaux mobiles d'une année sur l'autre et menace de saturer les réseaux actuels. Le déploiement de nouveaux sites 4G permet de faire face à cette croissance.



La 4G offre également des téléchargements ultra-rapides, une navigation Internet plus fluide, des visionnages de vidéos en haute définition ainsi que de nombreux autres services. Pour les professionnels, le très haut débit mobile favorise le transfert de fichiers très volumineux en situation de mobilité et permet d'accéder à des applications informatiques hébergées sur des serveurs (applications cloud...).

*Source : Médiamétrie



4G et TNT : ce qu'il faut savoir

Les opérateurs de téléphonie mobile développent leurs services de 4^e génération sur l'ensemble du territoire.

Dans certains cas, le déploiement de la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne réseau.

Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place auprès des téléspectateurs.



☎ 0 970 818 818
www.recevoirlatnt.fr

www.kazao.fr - 01 53 06 32 22 - Photos : Auris, Dukes, Geagordz, Sanphoto/Fotolia, Istockphoto/Thinkstock - Mai 2016

Le rôle de l'ANFR dans la protection de la réception TV

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un **établissement public** administratif placé auprès du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Elle est **chargée par la loi**, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, de la **protection de la réception de la TNT** reçue par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne réseau installée sur le toit.

➔ QUAND L'ANTENNISTE INTERVIENT-IL ?

Les difficultés de réception peuvent être liées à des installations domestiques défectueuses. Celles-ci relèvent de la responsabilité du téléspectateur en habitat individuel, du gestionnaire d'immeuble en habitat collectif. Ils doivent donc faire appel à un antenniste pour une remise à niveau des équipements.



➔ QUAND L'ANFR INTERVIENT-ELLE ?

L'Agence apporte son expertise technique lorsque les problèmes ont une cause extérieure à l'installation individuelle ou collective. C'est par exemple le cas pour :

- des dysfonctionnements de l'émetteur qui diffuse les signaux TNT ;
- des évolutions de la diffusion engendrant des modifications de la couverture TNT ;
- des brouillages causés par d'autres services utilisant également des fréquences.

La 4G se déploie dans votre commune sur des fréquences qui peuvent, dans certains cas, altérer la bonne réception de la TNT.



**POUR CONTACTER L'ANFR
ET ÊTRE INFORMÉ
DES ACTIONS MENÉES :**

APPELEZ LE 0 970 818 818

du lundi au vendredi, de 8h à 19h, appel non surtaxé

Des informations sur www.recevoirlatnt.fr

INFOS PRATIQUES

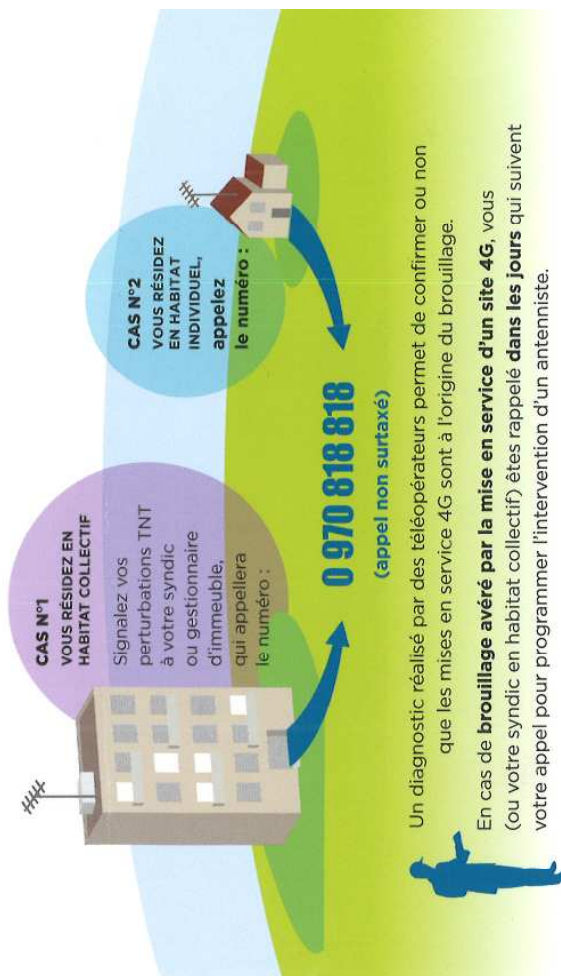
La 4G peut perturber ponctuellement la réception de la TNT

➔ POURQUOI LA 4G PEUT-ELLE PERTURBER LA TNT ?

La 4G utilise plusieurs bandes de fréquences, dont certaines sont très proches de celle de la TNT. Cela peut provoquer des perturbations dans la réception des chaînes de télévision. Vous n'êtes potentiellement concernés que si vous recevez la télévision par une antenne réseau. La 4G n'a pas de conséquence sur la réception par ADSL, satellite, câble ou fibre optique*.

➔ QUE FAIRE EN CAS DE PERTURBATIONS ?

Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR et les opérateurs mobiles vers les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne réseau :



Des solutions simples pour remédier aux perturbations causées par la 4G ont été identifiées. Elles sont financées par les opérateurs mobiles.

Vous bénéficiez donc d'une intervention gratuite en appelant le 0 970 818 818.

*En cas de mauvaise réception par une box (ADSL ou fibre optique), le câble ou le satellite, contactez directement votre opérateur.

Ligue contre le cancer

RECYCLER LE VERRE, C'EST AUSSI LUTTER CONTRE LE CANCER



Depuis 2010, le SYDEVOM et ses collectivités adhérentes soutiennent la Ligue contre le cancer grâce aux tonnes de verre collectées sur le territoire.

L'opération consiste à **reverser à la Ligue 2.5 € pour chaque tonne de verre collectée.**

Alors en 2017, trions encore plus notre verre, et luttons contre le cancer !

Dès 1974, la Ligue initie la collecte du verre, finançant même parfois l'achat des containers. Par la suite, les collectivités locales ont fortement contribué au développement du tri sélectif. C'est donc tout naturellement que le Comité départemental s'est tourné vers les collectivités locales pour solliciter un partenariat pour la collecte du verre.

Les élus des 156 communes constituant le SYDEVOM ont permis la signature d'une convention de partenariat.

LE GESTE CITOYEN POUR METTRE LE CANCER EN MORCEAUX

La Ligue Nationale Contre le Cancer est une fédération dont le siège est à Paris et qui compte 103 comités départementaux qui œuvrent en traitant la maladie dans sa globalité.

3 axes d'action :

- 1/ l'aide aux malades du département des Alpes de Haute Provence
- 2/ la prévention et le dépistage
- 3/ la recherche



Quel soutien à la ligue ?

En 2016, le SYDEVOM a remis 6000 euros à la Ligue pour environ 2977 tonnes de verre collecté.



MERCI à toutes et tous !

Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone



**Le monoxyde de carbone est un gaz
inodore, incolore mais mortel**



Que provoque-t-il ?

En cas d'intoxication aiguë : maux de tête, vertiges, nausées, voire même perte de conscience et décès.

En cas d'intoxication à faible dose dite « chronique » : maux de tête, nausées et fatigue

Les bons réflexes en cas d'intoxication :

Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres

Quitter les lieux

Appeler les secours (112), les pompiers (18) ou le Samu (15)

Attendre le passage d'un professionnel qualifié avant de revenir dans votre logement

Les 6 conseils pratiques pour vivre en sécurité

1) Ne bouchez jamais les dispositifs d'aération, laissez l'air circuler chez vous

Quel que soit le combustible (gaz, fuel, bois, charbon...), pour qu'une flamme brûle sans produire de gaz dangereux (monoxyde de carbone) il faut impérativement de l'air

2) Faites entretenir vos appareils à combustion chaque année par un professionnel

Tous les appareils à combustion vous permettant de cuisiner, chauffer votre habitation ou votre eau demandent une mise au point et un entretien annuel par un professionnel chauffagiste.

3) Faites ramoner chaque année vos conduits d'évacuation des gaz brûlés

Il est nécessaire de faire ramoner tous les ans vos conduits d'évacuation des gaz brûlés et votre cheminée.

4) N'allumez votre poêle ou votre cheminée que quand il fait froid

Même si votre poêle ou votre cheminée est raccordé à un conduit d'évacuation, il peut présenter un danger. En effet, il faut une différence importante de température entre l'intérieur et l'extérieur de votre habitation pour que les gaz brûlés s'évacuent correctement

5) Utilisez vos appareils conformément à la notice du fabricant

Bien utilisez les appareils en fonction de la notice d'utilisation.

6) Utilisez ces appareils uniquement pendant de courtes durées

N'utilisez pas en continu les appareils d'appoint (poêles à pétrole, à gaz ou à fuel) même munis d'un système de sécurité. Ils doivent être utilisés pendant de courtes durées dans des pièces aérées. Ne jamais les laisser allumer la nuit.

Solutions du jeu de la page 22



	1	2	3	4	5	6	7	8
1	G	R	I	M	P	E	U	R
2	A	U	Q	U	E	L	S	
3	M	E	U	R	S			R
4	B	L		A	E	R	A	I
5	A	L	P	I	N	E	S	
6	D	E		L	T		T	U
7	E	S		L		E	R	S
8	R		L	E	S	T	E	E

INVITATION

**Gilles MEGIS,
MAIRE DE ROUMOULES
et
le Conseil Municipal
vous invitent**

***le samedi 13 janvier 2018
à 18h30***

**à la salle polyvalente
pour vous présenter leurs vœux**

